

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

COMPTE RENDU INTEGRAL — 52^e SEANCE2^e Séance du Mardi 9 Novembre 1971.

SOMMAIRE

1. — Décès d'un député (p. 5541).

2. — Loi de finances pour 1972 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5541).

Services du Premier ministre (suite) :

Section I. — Services généraux : information (suite).

MM. Cressard ; Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, chargé des relations avec le Parlement.

Etat B.

Titres III et IV des services généraux du Premier ministre. — Adoption.

Education nationale et article 55.

MM. Mario Bénard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'éducation nationale ; Weinman, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les constructions scolaires ; Capelle, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation nationale.

M. Olivier Guichard, ministre de l'éducation nationale.

MM. Chazelle, Lecat, Gilbert Faure, Claude Guichard, Dupuy.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Ordre du jour (p. 5560).

PRESIDENCE DE M. ACHILLE PERETTI

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DECES D'UN DEPUTE

M. le président. J'ai le regret de porter à la connaissance de l'Assemblée que notre collègue, M. Grandsart, député de la cinquième circonscription de Charente-Maritime, est décédé.

Je prononcerai son éloge funèbre au début de la séance de mardi prochain, après-midi.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1972 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1972 (n^{os} 1993, 2010).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Section I. — Services généraux : Information (suite).

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits concernant l'information inscrits à la section I (Services généraux) des Services du Premier ministre.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Cressard.

M. Jacques Cressard. Monsieur le secrétaire d'Etat, notre collègue, M. Lucien Neuwirth, président du groupe d'étude des problèmes de l'information, retenu par un deuil, m'a demandé d'être son interprète pour vous faire part de ses observations, ce que je fais avec d'autant plus d'intérêt que je participe à ce groupe.

La situation générale de la presse française soulève de légitimes inquiétudes de la part des entreprises.

Il semble que nous soyons arrivés à un point critique qui ne permette plus d'administrer des ballons d'oxygène, mais nécessite des mesures concrètes et de longue durée.

Ces mesures imposent évidemment une concertation véritable entre les pouvoirs publics et la profession ; mais le Parlement ne saurait être absent de telles négociations, car, en fin de compte, c'est une de nos libertés fondamentales qui est en cause : la liberté d'expression.

Des adaptations sont à faire d'urgence ; par exemple, le régime actuel de la T. V. A. arrive à compromettre gravement l'existence de la presse d'opinion qui ne bénéficie que d'une publicité limitée.

Déjà la mesure annoncée hier par M. le Premier ministre concernant la limitation de la publicité de marque à la télévision apporte, sans régler le fond de ce problème, une première satisfaction. Cependant, c'est ailleurs que se trouvent les véritables solutions.

Ainsi, il ne paraît pas normal que le budget des P.T.T. se trouve seul grevé des charges d'acheminement, car celles-ci correspondent à un effort du pays pour favoriser la liberté d'information. Ce budget ne saurait donc être, seul, chargé et déséquilibré alors qu'il assume cette fonction au nom de la nation tout entière.

Par ailleurs, une discrimination peut et doit être envisagée dans ce domaine particulier. Le prix du papier est un élément fondamental sur lequel notre politique d'aide à la presse ne s'est pas appuyée comme il convenait.

La seule modulation afférente à l'article 39 bis du code général des impôts n'est pas non plus la panacée que certains ont pu espérer.

A la vérité, nous sommes persuadés que c'est de la recherche en commun des solutions pratiques, simples et durables, recherche entreprise loyalement par la commission tripartite comprenant des représentants de la presse, des représentants des pouvoirs publics et des parlementaires, envisagée par notre groupe parlementaire d'étude, que sortiront les solutions nous permettant de définir enfin une politique de l'information digne d'un pays moderne et d'une libre démocratie.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les observations que M. Neuwirth aurait aimé développer. J'espère que vous m'avez entendu. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, chargé des relations avec le Parlement. Mesdames, messieurs, je vais m'efforcer de répondre aux diverses questions qui m'ont été posées au cours du court débat qui vient d'avoir lieu ce matin et cet après-midi au sujet du budget de l'information.

J'ai déjà fait une première réponse à M. Griotteray lorsqu'il est descendu de la tribune. Je voudrais revenir sur deux points particuliers.

Répondant d'abord à sa réplique à la fin de ma première intervention, je dis à M. Griotteray que son analyse est pour l'essentiel exacte : je l'avais d'ailleurs reconnu dans mon intervention générale. Mais, dans un domaine aussi délicat, je crois l'avoir dit aussi, il n'est pas convenable de reprocher au Gouvernement sa prudence, la précision de ses études et son souci de ne pas réformer hâtivement des mesures dont l'importance pour la liberté des citoyens est fondamentale. Voilà ce que je tenais à lui dire, en attendant mieux, car, il le sait d'ailleurs, la concertation se poursuit à ce sujet.

Je réponds maintenant à ses observations relatives à Radio-Luxembourg.

Le Gouvernement était informé des projets d'investissements de Radio-Luxembourg qui auraient rompu l'équilibre actuel des postes périphériques sur ondes longues qui émettent tous, ainsi que France-Inter, avec une puissance d'environ 1.200 kilowatts. Il est intervenu à plusieurs reprises depuis un an, de manière officieuse et même officielle, auprès des autorités luxembourgeoises et des dirigeants de la société pour demander que cet équilibre ne soit pas rompu.

Il a obtenu à ce sujet des assurances. Les projets en cours de réalisation sont beaucoup plus réduits que ceux envisagés, semble-t-il, à l'origine, dont M. Griotteray avait eu connaissance. Ils devraient donc permettre d'éviter une escalade des puissances d'émission entre les divers postes périphériques, ce qui est l'essentiel.

Monsieur Achille-Fould, vous avez, en termes excellents, soulevé des problèmes qui se posent en effet à la presse d'aujourd'hui. Permettez-moi seulement de vous dire que leur solution dépend essentiellement des entreprises de presse elles-mêmes. Indépendamment de l'aide fondamentale qu'il leur apporte, le Gouvernement ne saurait prendre d'initiative dans un domaine qui, vous le comprenez, relève principalement de la profession.

M. Cressard, qui suppléait M. Neuwirth, m'a exposé ce qui avait d'ailleurs déjà été suggéré au cours de ce débat par plusieurs orateurs, à savoir l'idée d'une concertation organisée entre la presse, le Parlement et le Gouvernement.

Le Gouvernement croit effectivement que la solution de bon nombre des problèmes actuels de la presse passe par une concertation entre les intéressés. Il a démontré, quant à lui, qu'en tous domaines il faisait sien cette méthode.

Pour ce qui concerne les problèmes de la presse, il ne ménagera pas ses efforts en vue d'apporter à vos commissions compétentes et aux groupes de travail constitués organiquement dans le sein de votre Assemblée, tout l'appui et toutes les informations qu'ils peuvent souhaiter.

M. Delorme, contrairement à son habitude, m'a paru ce matin très irrité, comme d'ailleurs hier après-midi.

En ce qui concerne l'article 39 bis du code général des impôts, je crois lui avoir répondu que le Gouvernement s'en préoccupe dans l'esprit le plus positif compte tenu des difficultés de la presse. Il m'a demandé à ce sujet d'être beaucoup plus strict dans mes propos, en pointant sur moi — je m'en souviens très bien — un index presque accusateur. Je lui réponds que si la presse, qui connaît de très réels problèmes et de très sérieuses difficultés, se trouvait véritablement dans la situation apocalyptique qu'il a décrite, le problème de l'article 39 bis ne se poserait pas puisqu'il ne concerne en définitive que les bénéficiaires.

Cela peut passer pour une boutade, mais c'est tout de même la réalité ; à moins qu'il ne s'agisse d'une hypothèse d'école. Mais je sais M. Delorme trop réaliste pour s'attarder à des hypothèses de ce genre. Il nous a décrit l'avenir de la presse sous un jour véritablement infernal, contrastant avec la simplicité presque bucolique de M. Etienne Fajon qui ne nous a parlé, réunies pour une fois dans une sorte de bouquet, que de l'Humanité et de la Nation.

M. Guy Ducoloné. Avec une restriction !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Je réponds sur trois points à M. Delorme :

Premièrement, l'influence de la télévision sur le marché publicitaire est actuellement minime ; elle est réduite à 9 p. 100.

Deuxièmement, la presse connaît les mêmes problèmes dans les pays où n'est pas encore admise la publicité commerciale télévisée.

Troisièmement, nous savons fort bien — M. Delorme ne l'ignore pas non plus, très informé qu'il est des problèmes de la presse — que professionnellement et surtout techniquement la presse ne sera plus dans dix ou vingt ans ce qu'elle est aujourd'hui. Consultez les hommes de presse — vous en connaissez de fort proches de vous, monsieur Delorme — ils vous diront que la presse est à la veille de mutations essentielles en matière technique.

Pour décrire l'avenir que vous lui avez promis, vous avez prolongé les courbes les plus mauvaises ; il n'est pas indubitable qu'elles se prolongeront. En réalité, dans une dizaine ou une vingtaine d'années, la presse sera tout à fait différente, cette entreprise aura subi des changements équivalents en intensité à ceux qui ont séparé les moines copistes de Gutenberg.

M. Claude Delorme. Vous aurez trois grands journaux, c'est tout ! Vous n'aurez même plus la Nation !

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Ce pays aura la presse qu'il mérite et si vous donnez plus d'amplitude à votre pensée, vous saisissez vous-même que la presse française passera à côté des portes de l'enfer que vous lui promettez. Soyez persuadé, c'est le bon sens, qu'il y aura autre chose probablement entre l'Humanité et la Nation. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

J'appelle maintenant les crédits inscrits aux titres III et IV des services généraux du Premier ministre, qui avaient été réservés jusqu'à l'examen des crédits concernant l'information.

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : + 45.957.701 francs ;

« Titre IV : + 198.153.610 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

M. Louis Odru. Le groupe communiste vote contre.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits concernant l'information.

EDUCATION NATIONALE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale.

La parole est à M. Mario Bénéard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'éducation nationale.

M. Mario Bénéard, rapporteur spécial. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, parmi les divers motifs de satisfaction que M. le ministre de l'économie et des finances pouvait énoncer l'autre jour quand il présenta si brillamment le projet de budget pour 1972, il en est un qui me semble avoir été quelque peu négligé : c'est le fait que, pour la première fois depuis longtemps, la part des crédits consacrés à l'éducation nationale demeurera stable cette année.

En effet, le budget de l'Etat s'élevait en 1971 à 166 milliards de francs, dont près de 30 milliards étaient consacrés à l'enseignement, soit 17,9 p. 100. Il dépassera 183 milliards en 1972, dont 32.552 millions pour l'éducation nationale, soit 17,8 p. 100. Le taux de progression des dépenses d'enseignement, qui avait été de 13,89 p. 100 en 1971, sera ainsi ramené à 9,48 p. 100.

Voilà, du strict point de vue des finances publiques, une constatation dont on ne peut évidemment que se réjouir, surtout si l'on attend du budget de l'Etat, comme c'est le cas cette année, qu'il concoure activement à la relance de l'économie par un important volume de dépenses d'investissement. Chacun sait, en effet, que l'essentiel des dépenses d'enseignement sont des dépenses de fonctionnement.

Aussi bien, les préoccupations d'ordre économique et conjoncturel qui ont marqué l'élaboration du projet de budget pour 1972 apparaissent-elles non moins clairement dans le budget de l'éducation nationale. Les dépenses de fonctionnement y tiendront, en effet, une part à peu près constante : 87,6 p. 100 contre 87,5 p. 100 en 1971, grâce à une diminution très brutale de leur taux de progression : + 15,75 p. 100 en 1971, + 9,54 p. 100 seulement cette année. Au total, 28 milliards et demi de francs, contre 26,03 milliards l'an dernier.

Inversement, avec 4,04 milliards de francs de crédits de paiement contre 3,7 milliards en 1971, les dépenses d'équipement progresseront de 9 p. 100 au lieu de 2,26 p. 100 l'année dernière. Notre collègue M. Weinman ne manquera pas, tout à l'heure, de nous dire ce qu'il faut penser de cette évolution.

Il reste que, dans un budget global dont la progression ralentit, la part des dépenses de fonctionnement, pour la première fois, se stabilisera en 1972, avec un taux de progression en nette diminution.

Il importe donc de vérifier si cette situation résulte d'une sous-appréciation des besoins ou d'un ralentissement dans la progression de ces derniers.

Il convient également de s'assurer qu'elle ne fera pas obstacle à une amélioration qualitative de l'enseignement, quelle que soit l'évolution des effectifs.

Sur ces deux points, les réponses à apporter ne peuvent qu'être approximatives et prudentes, si grandes sont, en cette matière, les difficultés d'appréciation.

Ces difficultés résultent d'abord, et bien évidemment, de l'énormité des données en cause, qu'il s'agisse des effectifs ou des personnels et, par conséquent, des crédits correspondants ; mais elles tiennent au moins autant à l'extrême insuffisance de l'appareil statistique dont dispose le ministère de l'éducation nationale, notamment pour ce qui concerne les prévisions d'évolution des effectifs.

Il convient également de se rappeler que des données moyennes recouvrent, en fait, des écarts souvent considérables et que, l'appréciation globale des besoins et des mesures prises pour y faire face conduit à des jugements qu'une analyse des réalités permettra toujours de démentir. C'est dire qu'en matière d'enseignement plus que partout ailleurs, il faut se méfier des statistiques comme de ceux qui les contestent.

Enfin, il est important de noter qu'en raison de l'allongement de la scolarité et du développement proportionnellement plus rapide des effectifs dans les enseignements secondaire et supérieur, les élèves sont de plus en plus nombreux dans les catégories d'enseignement où les prix de revient sont le plus élevés.

Il en résulte qu'une évolution globale des effectifs ne rend jamais compte exactement de l'évolution des dépenses qu'elle implique.

Mais les difficultés d'appréciation les plus grandes lient au décalage existant entre l'année budgétaire et l'année scolaire, décalage qui est à l'origine de la pratique dite des « collectifs ».

Quand on examine un projet de loi de finances pour la partie qui concerne l'éducation nationale, il ne faut en effet jamais perdre de vue que les besoins auxquels les crédits supplémentaires sont censés répondre sont les besoins afférents à la rentrée scolaire de l'année suivante. C'est dire que les demandes nouvelles de crédits sont fondées sur des prévisions à terme relativement éloigné.

C'est pourquoi il est nécessaire de recourir, le moment venu, à des adaptations ou correctifs, dont la loi de finances rectificative, dite « collectif », donne seule la possibilité. Malheureusement ce recours au collectif tend à devenir systématique, le Gouvernement préférant répartir entre la loi de finances et le collectif les charges totales résultant de l'évolution des besoins, au risque de dénaturer complètement et le sens et la portée de la discussion budgétaire. C'est, hélas ! ce qui semble bien se passer une fois de plus cette année.

En effet, les crédits prévus au projet de budget pour 1972 permettront de créer 11.233 emplois d'enseignants, soit une augmentation de 2,16 p. 100 par rapport à 1971. Parallèlement, les effectifs scolaires s'accroîtront en moyenne de 1,47 p. 100

avec une légère diminution dans le primaire et une sensible augmentation dans le supérieur. Au total, on peut ainsi espérer à la prochaine rentrée, sauf dans le préscolaire, une légère amélioration du taux d'encadrement : 21,18 élèves pour un enseignant, contre 21,33 cette année.

Mais ces prévisions impliquent un ralentissement très surprenant dans la progression des effectifs de l'enseignement secondaire : 2,8 p. 100 en 1972 contre 6,78 en 1971.

En fait, j'ai montré dans mon rapport écrit qu'on pouvait s'attendre l'an prochain à un collectif portant création de 5.000 emplois supplémentaires d'enseignants au moins, essentiellement pour l'enseignement secondaire.

S'il en est bien ainsi, ce sont donc 16.000 à 17.000 emplois d'enseignant qui seront en fait créés en 1972 contre 13.575 en 1971.

Autrement dit, on peut craindre que, malgré les mises en garde répétées et véhémentes de la commission des finances, le jeu des arbitrages budgétaires n'ait conduit une fois de plus le Gouvernement à renvoyer à un collectif ultérieur l'expression complète des besoins de l'éducation nationale et les moyens d'y répondre.

Le pire est qu'il faut espérer qu'il en sera bien ainsi, puisque c'est à cette condition seulement que les points positifs que je vais maintenant examiner auront une réelle signification.

Ces points positifs résultent essentiellement de ce que la part des mesures nouvelles non liées à l'évolution des effectifs et permettant, par conséquent, une amélioration réelle de la qualité de notre enseignement sera cette année en très forte progression. Elle était, en effet, de 33,14 p. 100 en 1970. Elle est passée à 49,67 p. 100 en 1971. Elle atteindra 60,83 p. 100 en 1972 avec 703 millions de francs.

A quoi seront consacrées ces importantes majorations de crédits ? Je suppose, monsieur le ministre, que vous nous l'exposerez en détail tout à l'heure. Je me contenterai donc d'insister sur ce qui me paraît caractériser assez clairement votre politique, à savoir votre souci d'apaiser les esprits et de moderniser notre enseignement.

On sait les passions que les problèmes de l'éducation nationale ont suscitées et les excès auxquels elles ont conduit, sans rapport avec les causes qui pouvaient les motiver ni avec les intérêts qu'elles prétendaient défendre.

C'est pourquoi la tâche la plus immédiate était sans aucun doute de dédramatiser cette affaire et, pour cela, d'accorder aux acteurs et aux protagonistes de ce drame les satisfactions les plus urgentes qu'ils réclamaient.

Aux enseignants d'abord : les crédits prévus pour diverses mesures catégorielles atteindront 55 millions de francs cette année, soit une progression de près de 9,50 p. 100, à peu près comparable à la progression générale de votre budget.

Mais, surtout, les mesures nouvelles pour la formation des maîtres représenteront 24 millions de francs en 1972 contre 9 millions en 1971, soit une augmentation de plus de 171 p. 100, qui bénéficiera d'ailleurs aux trois quarts à l'enseignement technique. Voilà sans doute un progrès auquel le corps professoral, si soucieux à juste titre de la qualité de l'enseignement, sera certainement très sensible.

Pour les aides à la scolarisation et aux études, dont profitent en définitive les familles, il convient, en revanche, de souligner la très faible progression des crédits prévus pour l'attribution des bourses. Ceux-ci s'élèveront, en 1972, à 1.483 millions de francs, soit une progression de l'ordre de 4 p. 100 seulement, c'est-à-dire inférieure à l'évolution du coût de la vie.

Quant à la proportion des boursiers de l'enseignement secondaire, elle sera de 38,56 p. 100, alors qu'elle avoisinait 40 p. 100 en 1971 et elle tombera au-dessous de 18,50 p. 100 dans l'enseignement supérieur, contre un peu plus de 20 p. 100 cette année.

Cette situation résultera d'ailleurs moins — il n'est pas inutile de le souligner — d'une insuffisance des crédits que du barème applicable en la matière, barème d'autant plus contestable qu'il réperture dans le domaine des aides scolaires les injustices trop connues de notre système fiscal.

N'est-il pas finalement invraisemblable, monsieur le ministre, qu'en augmentant si peu les bourses vous soyez néanmoins conduit, chaque année, à des annulations de crédits parce que le barème ne permet même pas d'utiliser la totalité de ceux dont vous disposez ?

A la vérité — et la commission des finances s'est longuement attachée à ce problème — on peut se demander si la véritable solution ne devrait pas davantage être recherchée dans l'instau-

ration de la gratuité totale de l'enseignement pour toute la durée de la scolarité obligatoire, comme cela existe depuis longtemps pour l'enseignement primaire.

Bien entendu, dans cette hypothèse, il conviendrait de prévoir des aides complémentaires pour les familles dont la situation financière ou géographique justifierait des mesures spéciales, les premières relevant dès lors de l'aide sociale et les secondes de l'aide aux transports scolaires.

Avec les transports scolaires, nous voici appelés à considérer les mesures envisagées en faveur des collectivités locales. En effet, chacun sait que, très généralement, ce sont les communes qui prennent à leur charge la majeure partie des dépenses de transport non couvertes par les aides de l'Etat.

Le projet de budget pour 1972 traduit, à cet égard, un incontestable effort, puisque les crédits s'élèveront, cette année, à plus de 311 millions de francs, soit une progression de 19 p. 100 par rapport à l'an dernier. Malheureusement, ces crédits supplémentaires permettront seulement de faire face, d'une part, à l'augmentation des coûts du transport et, d'autre part, à l'accroissement prévu du nombre des effectifs transportés. Autrement dit, ils permettront seulement de maintenir à son montant actuel de 54 p. 100 le taux moyen des subventions.

La commission des finances, tout en reconnaissant l'effort accompli qui, je le répète, est incontestable, n'en a pas moins souligné la gravité de la situation ainsi faite aux collectivités locales. Elle a considéré aussi que, s'agissant des transports scolaires ou des bourses, le problème est finalement de permettre une véritable démocratisation de l'enseignement. C'est pourquoi elle a jugé qu'un débat devrait être ouvert sur l'ensemble de ces questions.

Egalement important, et certainement beaucoup plus spectaculaire, sera l'effort consenti en matière de nationalisation et d'établissement d'établissements scolaires. En effet, au lieu des cinq étatisations et des quarante-cinq nationalisations intervenues en 1971, cinq étatisations et cent quarante-cinq nationalisations auront lieu en 1972, soit trois fois plus. Voilà sans aucun doute un des domaines où le projet de budget répond le mieux au vœu des élus.

Reste enfin l'enseignement privé qui absorbera, en 1972, 2.784 millions, soit une augmentation de 12,97 p. 100 par rapport à l'an dernier. Cette augmentation tient notamment compte du fait que les décrets de 1970 et la loi du 1^{er} juin 1971 devraient rapidement accroître le nombre de nouveaux contrats.

Les dépenses d'aide à l'enseignement privé représenteront ainsi cette année 8,55 p. 100 du budget total de l'éducation nationale, contre 8,28 p. 100 en 1971.

Mais on doit noter à ce propos que les élèves de l'enseignement privé fréquentant des établissements hors contrat seront précisément de moins en moins nombreux — 250.000 en 1970 sur près de 2 millions d'élèves — de sorte que l'évolution des dépenses d'aide à l'enseignement privé devrait bientôt être parallèle à celle des dépenses consenties pour l'enseignement public, avec des coûts par élève de plus en plus voisins.

C'est pourquoi on peut penser que bientôt, et réserve faite des dépenses d'investissement, le jugement à porter sur le principe de l'aide à l'enseignement privé n'aura plus à s'inspirer de considérations financières, mais seulement pédagogiques ou politiques.

Cependant, votre souci, monsieur le ministre, n'est pas seulement de dédramatiser le problème de l'enseignement en France : il est aussi de moderniser cet enseignement. C'est sans doute là que votre style personnel apparaît le plus clairement, car c'est là que vous procédez, avec la discrétion et la ténacité qui vous sont propres, à ce que je serais tenté d'appeler des « révolutions silencieuses ».

Plusieurs députés communistes. Très discrètes, en effet !

M. Mario Bénard, rapporteur spécial. Sur l'amélioration des méthodes de gestion, domaine dans lequel il reste d'ailleurs beaucoup à faire, je ne doute pas que vous ne nous donniez tout à l'heure d'utiles éclaircissements.

Mais c'est bien évidemment par une modernisation du contenu de notre enseignement que vous parviendrez à adapter notre système éducatif à sa double finalité, culturelle et sociale, d'une part, économique, d'autre part.

Quoi de plus significatif à cet égard que l'extraordinaire impulsion donnée à l'enseignement technologique comme à la formation continue ? Le volume des crédits que vous avez prévus en faveur de ces enseignements est une première et importante traduction budgétaire de cette politique.

Je crois qu'on ne saurait trop vous en féliciter et vous me permettrez certainement, monsieur le ministre, d'adresser tout particulièrement des félicitations à M. le secrétaire d'Etat Pierre Billecocq qui a tant fait dans ce domaine.

Enfin, dans le système actuel, parce qu'ils ont confondu le goût du moindre effort avec les exigences d'une vocation, trop d'élèves découvrent, souvent trop tard, qu'une formation exclusivement littéraire ou scientifique les accule à des choix sans lendemain. Aussi bien est-ce par la rénovation de l'enseignement général du second degré et de l'enseignement supérieur, et en vous efforçant d'éviter une spécialisation trop rapide de ces élèves, que vous avez entrepris de faciliter leur orientation définitive au seuil de leur préparation à la vie active.

Cet effort de rénovation aboutira-t-il pour autant à une diminution du nombre invraisemblable de ces filières, sections, unités de valeur et autres options dont notre enseignement secondaire, et surtout notre enseignement supérieur, se sont à plaisir encombrés ? On aimerait être rassuré sur ce point, car il serait peu raisonnable de vouloir toujours proposer du « sur mesures », quand nous ne sommes pas encore capables de faire totalement face aux besoins élémentaires du plus grand nombre.

Voilà, monsieur le ministre, les principales observations que m'a paru appeler votre projet de budget pour 1972.

En tout état de cause, la gestion de l'éducation nationale est fonction de données contingentes dont le nombre et l'importance laissent aux responsables une marge de manœuvre très étroite.

Vous avez pourtant réussi, monsieur le ministre, malgré les clameurs des uns et les critiques des autres, à donner à votre action un caractère propre, une allure particulière et qu'un mot me paraît assez bien résumer, c'est le mot « sérénité ». Non point, certes, que vous soyez inconscient de certaines limites ou insuffisances de votre politique, mais vous savez bien que l'Etat, que la nation, ont consenti et consentent, en faveur de l'éducation nationale, des efforts exceptionnels dont les résultats sont finalement considérables.

Après tout, la France est un des pays où les élèves disposent des meilleurs professeurs, où les professeurs ont les obligations les moins astreignantes, où la proportion des étudiants est la plus élevée. Nous sommes l'un des pays où la part du produit national consacrée à la défense et la plus faible, et cette année encore inférieure à celle affectée à l'enseignement.

S'il reste beaucoup à faire, c'est précisément parce que beaucoup a déjà été fait.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur.

M. Mario Bénard, rapporteur spécial. Je conclus, monsieur le président.

Si notre enseignement et spécialement notre enseignement supérieur paraissent si souvent mal adaptés à leur mission de préparation des jeunes à la vie active, c'est parce qu'en dix ans nous sommes passés d'un enseignement de l'élite à un enseignement de masse. Autrement dit, le malaise dans l'enseignement ne vient pas de ce que les choses sont allées mal, mais de ce qu'elles sont allées vite.

Le plus difficile est désormais fait : il s'agit maintenant de consolider et d'améliorer. C'est ce que votre projet de budget, monsieur le ministre, veut et permettra de faire. C'est pourquoi, mes chers collègues, votre commission vous propose de l'adopter. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Weinman, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi de finances pour 1972, pour les constructions scolaires.

M. Jacques Weinman, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, l'analyse du budget qui m'est confié va me conduire à faire de nombreuses citations de chiffres et de pourcentages qui sont indispensables à sa compréhension. J'ose espérer que vous voudrez bien ne pas m'en tenir rigueur.

Ce budget prévoit 3.994,8 millions d'autorisations de programme contre 3.567,6 millions de francs en 1971 si l'on tient compte du déblocage intervenu de 100 millions de francs d'autorisations de programme du fonds d'action conjoncturelle, soit une progression de 11,97 p. 100. La croissance est de 15,20 p. 100 si l'on ne tient pas compte du déblocage du F. A. C.

Les chiffres respectifs, pour les crédits de paiement, sont de 4.043 millions de francs en 1972 contre 3.757,6 millions de francs

en 1971 y compris les 50 millions de francs débloqués au titre du F. A. C., soit une progression de 7,6 p. 100 — ou de 9 p. 100 hors F. A. C.

Tel est le budget sans surprises des constructions scolaires pour 1972.

Nous enregistrons avec satisfaction que ces crédits s'inscrivent exactement dans les perspectives du VI^e Plan, récemment adopté par cette Assemblée. Cette constatation est donc très prometteuse. Ils représentent 23,5 p. 100 de l'enveloppe des 17 milliards prévus au Plan. Même les esprits chagrins ne pourront discuter la rigueur de cette arithmétique.

Après la diminution enregistrée en 1970, ce redressement est évident, mais modeste si nous le comparons au rythme exceptionnel d'accroissement des dépenses d'équipement de l'ensemble du budget de 1972 qui sera de l'ordre de 20 p. 100. L'effort de construction consenti au cours des dix dernières années et la moindre progression des effectifs peuvent expliquer en partie cette situation.

Compte tenu, par ailleurs, de la croissance exceptionnellement élevée du budget de fonctionnement de l'éducation nationale, la part des crédits consacrés à l'équipement n'a cessé de se dégrader au cours des dernières années.

Aujourd'hui nous assistons à une stabilisation au niveau de 12,4 p. 100, atteint l'an dernier, résultat qui peut paraître suffisant.

L'analyse des dotations par secteur, comparées à celles de l'an dernier, nous conduit aux remarques suivantes. Les dotations de l'enseignement supérieur sont en diminution, ce qui confirme la priorité reconnue à l'enseignement secondaire et nous permet d'espérer, dans un proche avenir, l'achèvement du réseau d'établissements du second cycle.

Un effort particulier est consenti dans deux domaines jusqu'ici peu dotés, les bibliothèques universitaires et la recherche scientifique.

Deux actions prioritaires nouvelles apparaissent en fonction des choix retenus par le Gouvernement pour le VI^e Plan : le développement de l'enseignement technique et la formation des maîtres. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Les crédits se répartissent ainsi : les constructions du second degré absorberont, cette année encore, plus de la moitié des dotations — 2.297 millions de francs en autorisations de programme et 2.344,2 millions en crédits de paiement.

Cette priorité reconnue, le ministère a affecté à l'enseignement secondaire l'ensemble des crédits débloqués au titre du F. A. C. en février dernier.

Le tableau de répartition qui figure dans le rapport écrit vous en donne le détail : 258.500 places dont 186.000 places de C. E. S. du premier cycle, 37.500 places de C. E. T., dont 5.700 places d'internat.

Ces indications font apparaître une tendance assez nette : d'une part, la croissance des constructions de l'enseignement technique court et long, d'autre part, une certaine réduction des C. E. S. et lycées classiques et modernes.

La croissance des effectifs prévue pour 1972 fait apparaître un net ralentissement de la progression attendue qui, avec 111.000 unités, serait inférieure de moitié à la progression estimée l'an dernier.

Une bonne partie des constructions prévues seront terminées pour la prochaine rentrée scolaire ; celle-ci sera donc assurée dans des conditions satisfaisantes.

A noter un effort sensible en faveur de l'enfance inadaptée, mais encore combien insuffisant. Nous n'avons cessé de le signaler dans les rapports précédents. Le ministère de l'éducation nationale se doit d'assurer l'égalité des chances aux plus défavorisés.

En ce qui concerne la scolarisation de ces enfants, le VI^e Plan prévoit de mettre l'accent sur cet enseignement, de manière à assurer l'accueil des enfants sortant de l'enseignement élémentaire spécial sur lequel l'effort du V^e Plan a été axé.

La rénovation engagée de l'enseignement élémentaire, l'accroissement du nombre d'équipes médico-pédagogiques d'observation et de traitement, dans le cadre des classes normales, sont considérés par les planificateurs comme autant d'éléments permettant de prévoir une diminution des besoins provenant des handicapés légers, de façon à réserver l'enseignement spécial aux handicapés irréversibles.

Dans ces conditions, le nombre des enfants accueillis dans l'enseignement spécial passerait de plus de 150.000, en 1970-1971, à plus de 250.000, en 1975-1976.

Même si l'on tient compte de la possibilité de récupérer un certain nombre de locaux libérés en raison de la diminution des effectifs de l'enseignement primaire, il apparaît que le nombre de places que permettront de financer les crédits qui nous sont proposés pour 1972 — 10.500 dans les sections spécialisées des C. E. S. et 15.000 dans les écoles nationales de perfectionnement — est bien modeste eu égard aux besoins exprimés.

Il apparaît hautement souhaitable d'accentuer cet effort au cours des prochains budgets.

Les différents tableaux qui figurent dans mon rapport écrit démontrent que les besoins évoluent rapidement. Les académies de Paris et de Strasbourg n'ayant pas cru devoir répondre aux questions posées, les données de l'enquête menée en 1968-1969 se sont révélées incomplètes et nous souhaiterions que soit établi un état du patrimoine immobilier, qui constituerait, en quelque sorte, un fichier permanent.

Nous allons prochainement sortir de la pénurie grâce à un effort de construction que ne saurait expliquer seule la comparaison de la capacité d'accueil à la croissance des effectifs. L'enquête effectuée a d'ailleurs révélé pour les constructions du second degré un pourcentage particulièrement élevé de locaux mal adaptés.

L'effort de construction devra être d'autant plus soutenu que le Gouvernement a défini en faveur de l'enseignement technique une politique visant à promouvoir et développer cet ordre d'enseignement, politique qui s'est traduite d'une part par le vote de la loi d'orientation de l'enseignement technologique du 16 juillet dernier et, d'autre part, par la définition, au sein du VI^e Plan, d'une enveloppe garantie de 4.500 millions de francs d'autorisations de programme.

Le rythme d'engagement des crédits paraît normal cette année, puisqu'il est de 810 millions de francs d'autorisations de programme pour l'enseignement secondaire, se décomposant en 600 millions de francs pour les C. E. T., 210 millions de francs pour les lycées techniques, et 135,5 millions de francs d'autorisations de programme pour les I. U. T. et autres établissements d'enseignement technique supérieur, ce qui, au total, représente, avec 945,5 millions de francs, l'engagement de 21 p. 100 de l'enveloppe globale.

Les crédits de paiement atteignent, eux, 785 millions de francs, soit 500 millions de francs pour les C. E. T., 150 millions de francs pour les lycées techniques, 135 millions de francs pour l'enseignement technique supérieur.

L'effort à consentir pour cet ordre d'enseignement devra être d'autant plus important qu'un certain nombre de C. E. T. installés dans d'anciennes usines désaffectées, sont vétustes et devraient être remplacés.

En outre, le prix de revient, tant en équipement qu'en fonctionnement, est plus élevé pour un établissement d'enseignement technique que d'enseignement général, compte tenu de la nécessité d'équiper un certain nombre d'ateliers en machines dont l'entretien et le renouvellement, en raison de l'accélération du progrès technique, finissent par devenir très onéreux. Aussi la commission des finances ne peut-elle qu'encourager l'idée avancée par le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale de recourir au leasing pour les machines les plus coûteuses et d'établir une sorte de réserve de matériel au niveau académique, qui profiterait aux établissements à tour de rôle.

L'enseignement supérieur est le second preneur des crédits d'équipement de l'enseignement. 625,5 millions de francs d'autorisations de programme — 682, si l'on y ajoute les crédits destinés aux bibliothèques universitaires, et 2 millions de francs de crédits d'études — et 1.732 millions de francs de crédits de paiement y seront consacrés.

L'essentiel des crédits et les objectifs physiques auxquels ces dotations correspondent sont récapitulés dans un tableau figurant dans mon rapport écrit.

L'incertitude statistique est telle, en matière d'enseignement supérieur, que l'évaluation des effectifs d'étudiants peut différer de plus de 100.000 unités, selon les bases de calcul retenues.

Cette situation fait apparaître une assez grande jeunesse des locaux universitaires du parc de constructions actuel.

Exception faite de l'académie de Paris, il apparaît que plus de 40 p. 100 des locaux ont été édifiés depuis 1960.

Ces remarques amènent à poser le problème de la banalisation des constructions de l'enseignement supérieur. Cette banalisation est souhaitable pour plusieurs raisons, dont la première tient à l'incertitude de l'afflux des étudiants. Les facultés des lettres sont surchargées, les facultés des sciences quasiment vides.

Cette situation engendre un certain nombre de révisions qui rendent indispensable une grande souplesse d'utilisation et de transformation des locaux, autorisant un plus large recours aux procédés industrialisés, source d'économie et de gain de temps.

Une innovation intéressante est à signaler cette année en ce domaine. Elle consiste dans l'effort demandé par l'éducation nationale aux constructeurs pour établir progressivement leurs trames de constructions industrialisées à 7,20 mètres, contre 5,40 mètres, en contrepartie d'un relèvement de 20 francs du prix payé au mètre carré.

Les diverses commissions qui ont examiné les constructions existantes ont en effet constaté que les piliers étaient trop nombreux, que la circulation était trop importante et qu'il était possible, en allongeant les trames, de réaliser des économies importantes.

C'est pour cette raison que cette évolution est vivement souhaitée.

En ce qui concerne les constructions du préscolaire et du premier degré, le total des autorisations de programme est de 448 millions de francs, celui des crédits de paiement de 470 millions pour la réalisation de 5.040 classes, crédits répartis comme suit : 112 millions d'autorisations de paiement, 120 millions de crédits de paiement, pour la réalisation de 1.260 classes préscolaires ; 304 millions d'autorisations de programme, 315 millions de crédits de paiement, pour la réalisation de 3.420 classes élémentaires ; 32 millions d'autorisations de programme, 35 millions de crédits de paiement, pour la réalisation de 360 classes de perfectionnement.

Un certain nombre de mesures enfin sont à l'étude pour simplifier le partage des dépenses entre l'Etat et les communes. Nous pensons qu'elles aboutiront rapidement et mettront fin à ce contentieux qui existe entre les communes et l'Etat. Nous en avons eu de très nombreux échos.

Il est également souhaité que la simplification des procédures de répartition du 1 p. 100 destiné à soutenir les créations artistiques soit poursuivie. Nous avons constaté que nombre de ces crédits ne sont pas utilisés, alors qu'à mon avis et à celui de la commission des finances ils pourraient être employés pour donner plus de gaieté aux établissements, leur apporter de la couleur, et pour tenter de créer des jardins qui soient plus accueillants.

Cette remarque provoquera peut-être quelques remous, mais j'estime qu'il est indispensable d'utiliser ces quelque 30 millions de francs inemployés pour donner plus de caractère à nos établissements scolaires.

En ce qui concerne le sport, je regrette que les établissements scolaires comportent si peu de terrains d'évolution et notamment de gymnases. Je n'ignore pas que le budget affecté à ces constructions est très limité — nous l'avons discuté à la fin de la semaine dernière — mais j'ai eu la satisfaction d'apprendre qu'une étude était faite afin de transformer les préaux des C. E. S., grâce à une modique participation des communes, en des gymnases qui apporteront une grande amélioration à ces établissements dont la plupart se situent dans la banlieue des villes et dans nos campagnes.

Cette recherche est à poursuivre et je suis certain que M. le ministre et M. le secrétaire d'Etat apporteront tous leurs soins à ces réalisations.

La commission des finances a adopté ce budget. Je vous demande de faire de même afin qu'à l'avenir le développement des constructions scolaires permette d'accueillir dans de meilleures conditions tous les enfants de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Capelle, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation nationale.

Je signale que, par décision de la conférence des présidents, M. Capelle dispose de vingt minutes.

M. Jean Capelle, rapporteur pour avis. Merci, monsieur le président.

Mesdames, messieurs, le budget pour 1972 n'est pas un budget de pénurie, comme l'ont dit certains esprits chagrins, mais plutôt un budget de consolidation.

M. Fernand Dupuy. C'est un euphémisme pour dire stagnation !

M. Jean Capelle, rapporteur pour avis. Qu'il couvre tout le souhaitable, non, monsieur Dupuy. Mais il s'efforce de cerner le possible avec une enveloppe de crédits supérieure à 32 milliards de francs, auxquels il convient d'ajouter les actions d'éducation assurées par les autres départements ministériels, les collectivités locales et le secteur privé.

Le total de ces actions s'élève à 56 milliards de francs, soit environ 5,7 p. 100 du produit national brut dont 5 p. 100 pour le total des dépenses publiques d'éducation. Ce taux ayant tout de même peu évolué depuis quelques années, il serait sage et constructif de se fixer pour objectif de le porter à 6 p. 100 du produit national brut dans un avenir très proche.

Ayant ainsi reconnu l'importance de l'ensemble de ce budget, la commission n'a pas l'intention d'en sous-estimer les insuffisances ni les ombres, et pense faire œuvre constructive en les portant à votre attention.

Sur les constructions scolaires, je n'insisterai pas, l'essentiel ayant été dit par mes collègues de la commission des finances. Je me ferai même un devoir de ne pas le répéter car les observations qu'ils ont présentées correspondent très fidèlement dans leur ensemble à celles que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émises sur le sujet. Je me bornerai à évoquer deux points.

Premièrement, il convient d'obtenir la nationalisation de tous les C. E. G. et de tous les C. E. S.

M. Edmond Bricout. C'est absolument nécessaire !

M. Jean Capelle, rapporteur pour avis. C'est un secours dont les collectivités ont absolument besoin, surtout pour l'extension de l'éducation obligatoire en milieu rural et même dans les villes qui ne sont pas tellement riches. (*Très bien ! très bien ! sur quelques bancs.*)

M. Edmond Bricout. Très bien !

M. Jean Capelle, rapporteur pour avis. Deuxièmement, il est nécessaire d'accorder des subventions d'Etat pour la construction des écoles maternelles en milieu rural alors que ces subventions sont actuellement réservées aux Z. U. P. et autres complexes d'urbanisation. J'ai constaté des réalisations très méritoires d'écoles maternelles en milieu rural, sans l'ombre d'une subvention d'Etat.

Avant d'aborder la liste des observations de la commission des affaires culturelles, notons que les problèmes essentiels portent sur l'efficacité du système éducatif et sur la qualité des services. A propos de qualité, il faut se préoccuper d'un certain malaise du personnel enseignant qui ne se sent pas suffisamment considéré par notre société, du malaise des élèves qui s'ennuient pendant leurs loisirs, et du malaise des étudiants qui s'inquiètent des débouchés de leurs études.

J'ai, monsieur le ministre, neuf points à préciser au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Le premier concerne les mesures catégorielles.

Malgré un effort global incontestable, l'ensemble des postes créés — d'enseignant, de surveillant, d'agent — demeure insuffisant. Nous regrettons qu'il en soit ainsi chaque année et qu'il faille improviser, par une loi de finances rectificative, à la veille de la rentrée suivante pour boucher les trous, mais dans des conditions d'urgence qui ne vous permettent pas de procéder aux affectations avec toutes les garanties habituelles.

La carence est très sensible en postes de surveillant dans les C. E. G. et dans les C. E. S. Pourtant le souci de développer l'autodiscipline restera vain si, en même temps, nous n'accordons pas l'encadrement nécessaire, car l'autodiscipline a besoin d'être encadrée, sinon elle s'appelle désordre.

De plus subsistent dans le barème des attributions de postes de surveillant des discriminations que nous vous demandons d'abolir.

Autre remarque sur les mesures sectorielles : nous demandons le retour à l'éducation nationale des services séparés : en premier lieu, l'hygiène scolaire.

Les médecins de l'hygiène scolaire ne sont pas heureux dans leur situation présente. Ils font besoin à l'éducation nationale, non seulement pour les dépistages et les soins, mais aussi — surtout peut-être — pour la participation à l'action indispensable d'orientation. En même temps, nous demandons que soit unifié le cadre des infirmières et que, dans les petits établissements dépourvus d'infirmières, la lingère soit en même temps secouriste.

Deuxième service séparé dont nous demandons instamment le retour à l'éducation nationale : l'éducation physique. Là

encore la coopération interdisciplinaire appelle ce rattachement car il faut que les maîtres d'éducation physique participent de façon totale à la vie collégiale des enseignants. Nous voudrions même depuis longtemps que leur formation soit bivalente. Or, nous constatons que la séparation n'a pas amélioré ces rapports et que, de surcroît, les moyens matériels de l'éducation physique ont souffert de cette division.

Deuxième observation sur les mesures catégorielles : je rappelle, monsieur le ministre, que le cadre des inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale a besoin d'être unifié. Cela ne concernerait qu'un petit nombre de personnes.

Il s'agirait aussi de créer en faveur des inspecteurs départementaux de l'éducation nationale, dont l'action est essentielle, une proportion plus grande de postes à l'indice 600. En même temps, nous souhaiterions deux garanties : d'abord, le recrutement à partir de la licence, mesure nécessaire étant donné que l'autorité de ces inspecteurs s'étend de plus en plus sur des personnels pourvus de licences ; ensuite l'organisation collégiale par district scolaire : aujourd'hui, l'inspecteur départemental est obligé d'improviser de quelque façon son service administratif à l'intérieur d'une microcirconscription où il doit faire face dans une multitude excessive de domaines.

A cela s'ajoute la condition des chefs de travaux des collèges d'enseignement technique qui se trouvent relativement déclassés depuis certaines promotions parfaitement souhaitables, notamment aux fonctions de directeur de collège d'enseignement technique.

Le troisième souci de la commission concerne l'organisation des secteurs scolaires. Comme les années précédentes, je dois insister sur la nécessité de préparer, pour chaque secteur scolaire, notamment en milieu rural, la carte des écoles élémentaires à prévoir autour du collège et la carte des écoles maternelles à prévoir autour de chaque école élémentaire. Le processus actuel de fermeture progressive des classes est un phénomène de dégradation et non pas de construction car il conduit à multiplier les écoles à une classe alors qu'il faudrait les faire disparaître.

Les écoles élémentaires de l'avenir ne devraient pas compter moins de trois classes si l'on ne veut pas sacrifier les possibilités de promotion scolaire de la majorité des élèves.

J'ajouterai un problème de recherche et de mise au point quand l'habitat familial est trop éloigné de l'école maternelle. Pour permettre l'accès des enfants à cette forme d'enseignement, il convient de se préoccuper de savoir comment apporter la pédagogie des écoles maternelles aux familles. Il ne faut pas considérer cette question comme ridicule. Elle est en cours d'expérimentation dans certains pays. Je souhaite que chez nous l'on tente de résoudre cette difficulté sans doute coûteuse. La solution résidera peut-être dans la définition d'un corps de maîtresses maternelles itinérantes et d'instruments mobiles de jeux ou d'action éducative.

J'en viens au quatrième point : la formation des maîtres.

Ce domaine revêt une importance prioritaire, et c'est bien celle que vous lui avez donnée. Nous demandons que le domaine des licences d'enseignement soit étendu aux disciplines artistiques, technologiques et d'éducation physique car leur champ opératoire est aujourd'hui trop étroit pour les besoins de l'enseignement rénové. *(Très bien ! très bien ! sur quelques bancs.)*

Nous demandons aussi que vous leviez, pour les licenciés d'enseignement, l'interdiction de concourir pour le professorat des collèges, sans porter le moins du monde ombrage aux droits acquis des personnels en service. Le rapport Langevin-Wallon souhaitait déjà, en 1947, que tous les maîtres soient pourvus de licences d'enseignement. En même temps j'émet des réserves sur l'opportunité des licences dites « des sciences de l'éducation », parce qu'elles n'offrent pratiquement aucun débouché. Je rappelle que leur création fut rejetée par le colloque de Caen. En revanche, les diplômes ultérieurs au niveau du troisième cycle dans le domaine des sciences de l'éducation sont sérieusement recommandés.

Enfin nous vous demandons de bien vouloir préciser vos intentions sur la réforme des I.P.E.S. et des centres pédagogiques régionaux.

Notre cinquième vœu porte sur la réorganisation de la semaine scolaire. Il y a un fait social évident : le chômage du samedi dans la plupart des activités. Il convient d'en tenir compte. L'autre fait, c'est que la libération du jeudi pour des raisons d'instruction religieuse n'a plus aujourd'hui le même sens. Des conflits se sont apaisés et dans la pratique il n'y a pas d'exemple d'obstruction apportée par l'enseignement officiel à l'instruction religieuse.

Ces deux constatations réunies militent en faveur de la semaine scolaire continue du lundi au vendredi soir. Il n'y a aucune raison d'abandonner les élèves une demi-journée sous prétexte de leur permettre de se reposer. Mieux vaudrait veiller à équilibrer les exercices pédagogiques et à améliorer la part de jeux et d'activités sportives et artistiques.

Notre sixième point porte sur la réorganisation du cycle moyen.

Les lois que nous avons votées au mois de juin dernier ont décidé l'introduction de l'enseignement de l'économie et de la technologie dans le cycle moyen. Mais cet enseignement ne peut être dispensé dans les établissements correspondants que par des maîtres spécialisés de l'enseignement technique et de l'enseignement économique. Seuls ces maîtres pourront redonner à la formation pré-professionnelle la place efficace et honorable à laquelle elle a droit et préparer une meilleure appréciation de l'enseignement technique.

Ce cycle moyen, qui reste estropié dans la situation actuelle de notre pays, doit être élargi pour devenir accueillant et utile à tous. Il pourra ainsi répondre à sa mission sociale, qui est de réduire l'inégalité des chances au lieu de l'accentuer, et constituer un tremplin efficace pour tous, tant pour ceux qui aspirent à prolonger leurs études que pour ceux qui veulent entrer directement en apprentissage contrôlé.

Septième requête : la gratuité de l'enseignement obligatoire.

Ce problème a retenu particulièrement l'attention de la commission des affaires culturelles, ainsi que de la commission des finances. Sur ce point, il y a lieu de distinguer l'enseignement proprement dit — lequel est gratuit depuis longtemps — les conditions d'accès à l'enseignement et l'aide aux dépenses d'entretien.

Les conditions d'accès à l'enseignement ne sont pas encore gratuites ; pourtant elles devraient l'être. Je souligne deux éléments de la gratuité. Le premier est la fourniture des éléments matériels, des instruments, des livres indispensables. Le second, peut-être le plus important, est la contribution de l'Etat aux dépenses de transport. *(Très bien ! très bien ! sur quelques bancs.)*

Pour être tout à fait précis sur ce point, la commission des affaires culturelles vous demande, monsieur le ministre, d'insister auprès du Gouvernement pour que cette contribution de l'Etat, qui a peine à assurer le taux actuel de 54 p. 100, soit portée à 75 p. 100. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)*

Alors l'effort demandé aux collectivités locales, conjugué avec celui de l'Etat, permettra d'assurer effectivement la gratuité des transports scolaires, c'est-à-dire de la condition essentielle de l'accès à l'instruction.

Les dépenses d'entretien des élèves doivent être modulées car le barème actuel n'est pas équitable, en dépit de tous les efforts tentés pour le rendre juste. La situation des familles devrait être appréciée en toute objectivité par une commission locale. Ce serait le seul moyen d'éviter les distorsions actuelles et la pulvérisation des secours qui conduisent à aider des familles qui n'en ont nul besoin alors que d'autres, qui en ont bien besoin, ne le sont pas suffisamment.

La huitième rubrique comporte les problèmes pédagogiques. Etant donné leur nombre, je me bornerai à en fournir la liste.

D'abord, nous souhaitons que soit étudiée l'introduction progressive de l'enseignement des langues modernes dès l'école primaire, voire à l'école maternelle.

En deuxième lieu, nous demandons que soit organisée la collégialité des maîtres dans les établissements, collégialité portant non seulement sur les actions pédagogiques d'une classe déterminée, mais aussi sur la continuité de ces actions dans les classes successives du cycle considéré.

Ensuite nous voudrions que l'on s'efforce de faire participer les élèves à certains travaux d'entretien. Il est en effet assez paradoxal de constater qu'à l'époque où les parents disposent de moins en moins de domestiques, les enfants en ont de plus en plus.

Enfin, se pose la question des programmes pédagogiques.

L'enseignement du français préoccupe nombre d'entre nous, peut-être faute d'informations suffisantes, car certaines sont en elles-mêmes inquiétantes.

Je n'en veux pour exemple que cette appréciation relevée dans le Bulletin de l'éducation du 14 octobre dernier, à propos du *Cid* qui nous avait été présenté jusqu'à présent comme un chef-d'œuvre de la littérature chevaleresque. Je lis : « Imbuvable vaudeville autour d'une paire de claques mal digérée par un ancien combattant qui refuse de déteiler. » *(Rires.)*

Cela n'est pas dans les normes de l'enseignement que nous avons reçu. Je me rappelle cette phrase de Sainte-Beuve à propos du Cid : « Un jeune homme qui n'aimerait pas le Cid serait bien à plaindre : il manquerait à la vocation de son âge ».

Il y a quand même quelque nuance entre cette appréciation classique et celle que je viens de lire !

Les mathématiques modernes, dont nous ne méconnaissons pas l'importance risquent, à notre sens — si certaines précautions ne sont pas prises — de ne pas développer les moyens nécessaires de leur utilisation. La capacité instrumentale des mathématiques modernes risque d'être limitée par rapport à celle des mathématiques traditionnelles. Or, c'est l'aspect instrumental des mathématiques qui intéresse plus de 99 p. 100 des Français.

L'initiation au latin doit commencer en sixième ; nous le pensons toujours.

Nous croyons par ailleurs que la technologie doit être étudiée sous ses deux aspects, logique et préprofessionnel.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, j'ai l'honneur de demander qu'un débat s'instaure dans cette enceinte sur l'ensemble des problèmes pédagogiques de l'éducation obligatoire.

M. Raymond Triboulet. Très bien !

M. Jean Capelle, rapporteur pour avis. Ce débat vous offrira la possibilité de nous faire connaître, sans hâte et en toute objectivité, vos orientations et votre manière de voir. Nous pourrions vous communiquer nos impressions.

M. Raymond Triboulet. C'est capital ! Je ne sais pas qui est responsable dans cette affaire !

M. Fernand Dupuy. Ce n'est pas nous !

M. Gilbert Faure. Surtout pas l'opposition ! Plus sûrement les amis de M. le ministre !

M. Jean Capelle, rapporteur pour avis. Enfin le dernier point concerne l'ouverture des diplômes universitaires sur les emplois.

L'article 21 de la loi d'orientation du 12 novembre 1968 impose à l'Université une responsabilité d'orientation, celle-ci n'étant pas limitée à une répartition des étudiants à l'intérieur de l'Université. Il s'agit d'organiser un ensemble associant l'information avant les choix d'études, les conseils pendant les études et l'aide à l'accès à l'emploi à la fin des études.

La commission se réjouit, monsieur le ministre, que quatorze groupes de travail aient été créés pour se préoccuper de cette affaire des débouchés. Elle souhaite la création, dans chaque université, d'un « centre de relations avec l'économie », géré par un conseil tripartite — enseignants, étudiants, responsables extérieurs — conseil qui se donnerait trois objectifs : premièrement, émettre, pour les programmes, des suggestions permettant d'élargir le champ des débouchés ; deuxièmement, organiser des stages pratiques ; troisièmement, tenir à jour les informations utiles sur les anciens étudiants de l'université et sur les possibilités d'emplois.

En conclusion, quels que soient les défauts des structures mises en place à la suite de la loi d'orientation dont les trois objectifs, pluri-disciplinarité, participation, autonomie, sont assez médiocrement réalisés dans bien des cas, il faut dépasser la critique stérile et aller au fond, c'est-à-dire fixer les finalités de l'enseignement supérieur. L'Université ne doit pas être une sorte d'hospice pour les laissés-pour-compte des autres institutions. Elle ne doit pas non plus, faute de prévisions et d'ouverture, se laisser aculer à des opérations parcellaires de sélection, toujours traumatisantes.

Ce problème de finalité préoccupait déjà les congressistes de Caen et d'Amiens. La loi d'orientation n'a changé que les structures. Il convient maintenant de changer les mentalités et d'ouvrir les voies aux objectifs avec la participation de tous les intéressés.

En attendant, il semble bien qu'il y ait sur un point précis une politique gouvernementale assurée, à savoir l'entrée libre à l'Université. Or la commission « crédits et moyens » du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche a fait observer que la progression des effectifs dans l'enseignement supérieur est estimée pour l'année à 4,4 p. 100, mais que la progression des subventions de fonctionnement n'a pas suivi ce rythme, puisqu'elle est inférieure à 4 p. 100 dans trente-cinq universités et qu'elle est nulle dans vingt-trois écoles nationales supérieures d'ingénieurs sur vingt-huit, ainsi que dans dix universités parisiennes sur treize.

La commission demande donc que le budget donne au ministre les moyens de sa politique.

Sous ces réserves, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a approuvé le projet de budget du ministère de l'éducation nationale. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. Obligé de quitter l'hémicycle, je vous prie, monsieur le ministre, mes chers collègues, de bien vouloir m'excuser si je cède mon fauteuil à M. Le Douarec, vice-président.

(M. Le Douarec remplace M. Peretti au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC, vice-président.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Olivier Guichard, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, mesdames, messieurs, voici le troisième budget de l'éducation nationale que je suis amené à vous présenter, celui qui me permettra de préparer ma quatrième rentrée, celle de 1972.

En dépit de l'accoutumance qui devrait s'ensuivre, j'ai toujours l'impression d'être à côté du sujet. Je vous disais, l'an dernier : « A quoi serviraient ces milliards, ces centaines de milliers d'emplois, ces millions de mètres carrés, et aussi ces années d'études passées par des millions d'enfants si, au bout du compte, ceux-ci devaient entrer méfiants, résignés ou rebelles dans la société des adultes ? »

Telle reste aujourd'hui la question, et le vrai sujet de nos communes préoccupations.

Aussi, ne m'en voudrez-vous pas si je m'écarte parfois de notre débat sur les moyens pour vous parler de nos objectifs.

Cependant, je ne veux pas éluder — vous vous en doutez — cette question des moyens. Le budget de l'éducation nationale — sa masse, son rythme d'expansion, son rapport au budget de l'Etat — est devenu un sujet politique de plein droit. On en parle comme d'une chose en soi, dont l'évolution est jugée par rapport à des critères que l'on fixe arbitrairement, et non par rapport aux besoins. Le budget de l'éducation nationale est un peu comme un enfant qu'on voudrait voir toujours grossir, sans se préoccuper de savoir s'il aura assez de forces pour marcher ou s'il ne « profite » pas, comme on dit, aux dépens de sa mère. (Sourires.) J'ai naturellement tendance à faire valoir son embonpoint, comme d'autres à lui trouver mauvaise mine.

Mais ces autres — permettez-moi de les devancer — je sais ce qu'ils diront : « Pour la première fois depuis de longues années, le budget de l'éducation nationale ne progressera pas plus vite que celui de l'Etat. C'est un renversement de politique, sur lequel il faut s'expliquer. »

Ce n'est pas un renversement de politique, mais expliquons nous quand même.

Si le taux de croissance des crédits de l'éducation nationale a été supérieur à celui des crédits de l'Etat, c'est que nous avons dû faire face, dans les quinze dernières années, à une demande exceptionnelle ; et si je peux vous présenter aujourd'hui un budget dont l'accroissement par rapport à celui de 1971 est apparemment de 9,5 p. 100, c'est-à-dire le même que celui du budget général, c'est parce que cette demande a décréu.

Elle tenait, pour l'essentiel, à la prolongation de l'obligation scolaire jusqu'à seize ans, à l'expansion très rapide des maternelles et des universités. Aujourd'hui, l'augmentation est limitée et, surtout, incertaine ; nous sommes à un moment où la prévision est difficile parce que la demande d'éducation atteint des seuils que personne ne peut situer à deux ou trois ans près.

Cela explique — M. Mario Bénéard a soulevé très pertinemment ce problème — la pratique des collectifs, appelés parfois « anticipations », pratique perturbatrice pour l'administration, choquante pour le Parlement — j'en conviens — et donc déplaisante à tous égards, soyez-en sûrs, pour le ministre ; à tous égards du moins, si elle n'était indispensable.

Aujourd'hui, au moment de vous demander les emplois nécessaires à la rentrée de 1972, je ne dispose pas encore des statistiques complètes relatives à la rentrée de 1971. Au moment où j'ai préparé ce budget, et où le Gouvernement l'a arrêté, la rentrée de 1971 elle-même n'était encore qu'une prévision.

Je dois donc évaluer les moyens nécessaires avec une avance de deux rentrées. Une correction de trajectoire est inévitable

au vu des données précises de la rentrée précédente et du résultat des enquêtes menées à la base. Comme nous savons bien que cette correction ne pourrait se faire en baisse, par suppression d'emplois, il est inévitable que les effectifs scolarisés servant au calcul des postes, au départ, soient estimés au plus juste. La correction éventuelle est plus facile à faire en hausse.

Le projet de loi de finances porte la marque de la correction qu'a faite le Gouvernement pour assurer la dernière rentrée. Mais je serai sans doute amené à lui en demander une nouvelle pour assurer la rentrée de 1972. Je prétends cependant qu'il n'y a pas à rougir de s'accorder aux rythmes mouvants de cette demande.

Cela dit, j'appelle l'attention de l'Assemblée sur la relativité de tous ces pourcentages.

Vous savez le poids des dépenses de personnel dans mon budget, donc l'incidence des augmentations de salaires. Or, les chiffres du budget sont arrêtés en fonction des rémunérations en vigueur à une date donnée, mais la date retenue par le ministère des finances varie d'une année à l'autre. A la limite, si la date retenue pour le budget d'une année est le 31 décembre et celle qui est retenue pour l'année suivante le 1^{er} janvier, aucune augmentation de salaire ne serait comptabilisée ; c'est presque ce qui est arrivé cette année. Le budget de 1971 a été calculé avec les traitements au 1^{er} octobre 1970 et le budget pour 1972 avec les traitements au 1^{er} janvier 1971, ce qui fait trois mois de distance, d'où cette augmentation qu'on nous reproche quelquefois de 9,5 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Mais si l'on calcule le budget pour 1972 sur la base des traitements au 1^{er} octobre 1971, l'augmentation est de 12,4 p. 100. Et, du coup, la majoration des crédits de 1972 par rapport à ceux de 1971 devient supérieure à celle que paraissait enregistrer le budget de 1971 sur le budget de 1970.

Les 14 p. 100 du budget de 1971, recalculés sur la base des salaires d'octobre 1970, deviennent 11,8 p. 100.

Vous voyez que la technique budgétaire est pleine de surprises !

Ainsi s'explique mieux le paradoxe de ce budget qui, marquant apparemment un ralentissement de la croissance, permettra une relance de l'innovation. Je voudrais qu'on soit attentif à ce paradoxe : une forte augmentation annuelle n'est pas toujours l'indice d'une plus grande capacité d'innover. Or ce qui est intéressant dans un budget, ce n'est pas la masse, qui est le legs de l'histoire ; c'est la direction, qui est la traduction d'une politique.

A cet égard, la comparaison du budget que je vous ai présenté l'an dernier et de celui que je vous présente aujourd'hui est éclairante : l'an dernier, l'augmentation était hypothéquée aux trois quarts par les mesures acquises ; cette année, j'ai pu jouer en mesures nouvelles sur près de la moitié de l'augmentation annuelle. Au total, j'ai dégagé presque 300 millions de francs, en mesures nouvelles, de plus qu'en 1971, ainsi que M. Mario Bénéard l'a souligné. En 1972, les mesures nouvelles seront d'un tiers supérieures à ce qu'elles étaient en 1971.

Le jeu de ces mesures — et c'est la dernière observation générale que je voulais faire sur ce projet de budget — stabilise les équilibres internes de nos dépenses.

Si le budget pour 1972 doit nous faire dépasser pour la première fois le chiffre de 800.000 emplois, il reste que l'accroissement de leur nombre stabilise à 73 p. 100 la part du personnel dans le budget. Ainsi, nous pourrions sans doute maintenir un taux d'encadrement qui, avec un maître pour vingt élèves en moyenne — je parle du primaire et du secondaire — ou un pour vingt-deux en incluant les maternelles, soutient avantageusement la comparaison avec le taux que j'ai pu observer aux Etats-Unis et qui est de un pour vingt-deux et demi.

Les autorisations de programme d'équipement, quant à elles, marquent une volonté plus affirmée encore de maintenir à un niveau élevé cette part active et créatrice du budget ; d'une année sur l'autre, nous vous proposons de les augmenter de 15 p. 100. Cette dotation de quatre milliards de francs environ augure bien de la réalisation du VI^e Plan — je le dis au passage — puisqu'elle représente 22 p. 100 de l'effort financier total arrêté par le Plan pour la période 1971-1975.

Ainsi, mesdames, messieurs, ce budget est le premier de l'Etat. Pour la deuxième année consécutive, il approche 18 p. 100 du montant du budget de l'Etat et le quart du montant du budget civil, si l'on compte les charges communes et les pensions.

Je cite cette proportion sans aucune forfanterie, simplement parce qu'un défi a été inconsidérément et arbitrairement lancé aux gouvernements de la V^e République : inconsidérément, parce

qu'il se trouve que nous pouvons le relever ; et arbitrairement, parce que ce pourcentage est avancé comme une sorte de donnée fondamentale, sans référence ni aux besoins réels de l'éducation, ni aux autres besoins de la nation.

M. Jean Charbonnel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Or, l'important, c'est de savoir, non pas combien le ministre de l'éducation nationale pourra dépenser, mais à quoi il affectera ses crédits. C'est là que nous retrouvons les vrais objectifs : ils ne sont pas budgétaires, ils sont éducatifs.

C'est pourquoi, avant de me demander si ce budget est suffisant, je parlerai de nos objectifs et des moyens que nous allons mettre en œuvre pour les atteindre.

Notre premier objectif, c'est ce que Péguy appelait « l'école première ». Dans ce domaine, depuis mon arrivée au ministère de l'éducation nationale, l'action a été continue, importante et cohérente : la formation initiale des maîtres a doublé en durée ; la formation permanente a été développée ; les horaires ont été libérés et les disciplines rééquilibrées dans le cadre du tiers temps.

Le budget de 1972 nous permettra de franchir une étape que je crois décisive, celle de la systématisation du perfectionnement des instituteurs.

D'ores et déjà, plus de 20.000 maîtres ont suivi depuis 1969 un stage de recyclage de trois mois ou de six semaines. Les 1.500 postes de remplaçants ouverts à la rentrée de 1972 pourront être utilisés pour suppléer les instituteurs titulaires qui iront en stage à l'école normale. Le nombre des maîtres concernés dépendra de la durée de ce stage ; des études sont en cours, avec les représentants du personnel, pour mettre au point la formule qui nous permettra, dans de brefs délais — je l'espère — de faire passer la totalité des instituteurs par ces stages.

Je tiens à dire que ce chiffre de 1.500 postes n'a rien de dérisoire et que, n'en déplaise à certains qui voudraient voir s'installer partout un climat de méfiance, les promesses que j'ai faites dans ce domaine seront tenues ; elles ont d'ailleurs commencé de l'être.

L'exemple du primaire, du reste, montre bien qu'un secteur d'enseignement ne souffre pas, bien au contraire, de ne pas connaître l'expansion indéfinie de ses effectifs d'enseignants. Alors qu'un millier de postes nouveaux seulement nous permet, cette année, de poursuivre le développement des maternelles et de commencer l'allègement de leurs effectifs, 2.335 postes sont créés parallèlement pour la formation ou le perfectionnement des maîtres. C'est un rapport sur lequel je demande qu'on réfléchisse ; je remercie M. Capelle de l'avoir souligné.

L'adaptation du secondaire pose un problème immense et, en vérité, les solutions sont grevées — il faut bien le dire — par des héritages compliqués. Mais, enfin, grâce aux orientations que le Parlement a fixées au printemps, l'action est bien engagée dans l'organisation de la scolarité obligatoire, ainsi que pour l'enseignement technologique et professionnel.

Notre réponse, pour la scolarité obligatoire, c'est le C. E. S. Le budget pour 1972 ne peut être ici qu'une confirmation : les crédits d'équipement permettront de maintenir le rythme de construction de 300 nouveaux C. E. S. l'année prochaine.

J'ai eu récemment l'occasion de préciser notre politique du C. E. S., politique qui est à la fois empirique et dynamique : unité de l'établissement, coopération des maîtres, diversité des pédagogies. Nous avons là tous les éléments pour travailler efficacement à la promotion de tous et de chacun.

J'ai été sensible à l'hommage que le premier secrétaire du parti socialiste a récemment rendu à ce système dans un article de revue : il a vu dans le C. E. S. une « heureuse initiative ». Mais j'ai été plus sensible encore — il m'en excusera — à la critique très vive qu'il a faite de la conception que nous en avons, conception qui, à l'entendre « annulerait » les avantages de l'institution.

M. Gilbert Faure. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Faure, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Gilbert Faure. Monsieur le ministre, notre collègue M. François Mitterrand a dû s'absenter pour répondre à un rendez-

vous pris depuis longtemps. Je crois savoir qu'il vous a prévenu et s'est excusé auprès de vous.

J'ai pris note de vos propos, et M. Mitterrand vous répondra lorsqu'il en aura l'occasion.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous remercie, monsieur Gilbert Faure. Vous allez constater que je ne fais que répondre à votre collègue.

Comme M. Mitterrand ne fait assurément rien que de mûrement réfléchi et que cet article me semble moins être le fruit d'arrière saison d'un débat qui nous opposa en janvier dernier que les prémices d'un débat qui se poursuivra bientôt devant les électeurs, vous me permettez de m'y arrêter un instant. Je lui serai, du reste, sûrement agréable, comme à vous, monsieur Gilbert Faure, puisque sur ce terrain apparemment technique s'opère un intéressant rapprochement entre la pensée socialiste et les thèmes de la plate-forme communiste.

Les propos de M. Mitterrand sont parsemés d'un certain nombre de contre-vérités, j'allais dire de contre-vérités premières tant elles finissent par acquérir droit de cité.

Par exemple :

Les classes de fin d'études recevraient « un énorme contingent d'enfants ». C'était vrai en 1956 où elles accueillaient 570.000 élèves. A cette rentrée « l'énorme contingent » est réduit à 66.000 et il le sera encore de moitié en 1972.

La filière de transition condamnerait « dès le point de départ ceux qui y sont dirigés à ne plus jamais rejoindre les autres ». Or les statistiques permettent d'estimer que 20 à 25 p. 100 des enfants orientés en transition rejoignent les sections I ou II ; et 23 p. 100 entrent dans les C. E. T. à l'issue de la cinquième.

Au rythme actuel, la mise en place du réseau des C. E. S. devrait prendre « plusieurs générations ».

Pour ma part, avec encore 1.250 C. E. S. à créer, au rythme de 300 à 400 par an, je compte entre trois et cinq années.

Mais je concéderai à M. Mitterrand que son raisonnement peut se tenir sans ces erreurs, car il repose sur un *a priori*, sur une sorte de mythe social et scolaire si étranger à la réalité qu'il importe peu que le détail soit vrai : l'ensemble reste imaginaire.

Pour lui, en effet, la société semble composée de deux sortes de familles seulement : celles où l'aisance, la culture, la disponibilité des parents apportent presque tout à l'enfant ; et celles, pauvres et frustes, où la communication repose sur « un petit bagage de mots articulés sous l'impulsion de la nécessité ». « Quand commence le cycle élémentaire, dit-il, la rupture est déjà commencée ».

Ce manichéisme extraordinaire me paraît laisser échapper la réalité qui, pour l'essentiel, se répartit évidemment entre ces deux extrêmes.

Tantôt M. Mitterrand nous dit : seules les maternelles peuvent réduire les inégalités originelles. Et tantôt : les ségrégations internes du C. E. S. empêchent de réduire les inégalités.

Je comprends fort bien l'embarras de M. Mitterrand : il veut le tronc commun intégral dans le C. E. S. et il le veut pour des raisons qui ne sont pas pédagogiques. Mais il faut bien une justification pédagogique : c'est, dit-il, pour supprimer les inégalités. Seulement il sait que les élèves qui entrent en sixième sortent de cinq années de tronc commun intégral à l'école primaire. Alors il faut renvoyer l'origine du mal au préscolaire.

Mais si tout est joué avant l'école primaire, quel est l'intérêt de la discussion sur le C. E. S. ? Ce que le tronc commun ne fait pas à six ans, le fera-t-il mieux à douze ?

En fait, notre empirisme peut se dispenser de choisir.

Il faut développer les maternelles parce que, assurément, elles apportent très tôt un soutien puissant à beaucoup d'enfants. Maintenir le tronc commun du primaire parce que les avantages l'emportent sur les inconvénients, mais l'assouplir à l'entrée du secondaire parce que le tronc commun n'a pu empêcher un développement ou une maturation inégale des enfants et qu'à tous les confondre on risque de pénaliser la plupart.

Responsable de l'enseignement, je prends la situation telle qu'elle est aux divers niveaux. Je suis persuadé que le développement des maternelles et le progrès pédagogique dans l'enseignement élémentaire feront que dans dix ou quinze ans nos enfants sortiront du cours moyen plus également mûrs ; le problème du tronc commun intégral se posera alors dans d'autres termes. En tout cas, je le souhaite, pour la prospérité et l'unité de notre société.

Mais permettez-moi d'ajouter ceci : s'il est vrai que ce que l'on appelle le prolétariat représente 40 p. 100 de la population et que ses fils ne fournissent que 8 p. 100 des cadres de la nation, ce n'est pas sur l'école de la V^e République que la responsabilité de cet écart repose. Les cadres d'aujourd'hui ont fréquenté, ou n'ont pas fréquenté, les maternelles d'avant-hier. Qu'on nous laisse le temps de rattraper celui que la IV^e République a perdu. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Développement et promotion de l'enseignement technologique et professionnel, tel est le second point d'ancrage de notre politique du second degré. Nos débats du printemps dernier me dispensent, mesdames, messieurs, d'en dire long sur ce sujet ; je vous avais dit alors que le prochain budget donnerait leur réalité aux intentions de réformes que nous exprimions. Voilà qui est fait et, là encore, le Gouvernement a honoré sa parole.

Développement du réseau des établissements : la dotation de crédits d'équipement attribuée aux enseignements techniques augmentera de 40 p. 100 en 1972.

Promotion par l'aide sociale : 31 millions de francs supplémentaires permettront d'attribuer une part supplémentaire de bourse aux boursiers des C. E. T. et des lycées techniques, et, en outre, une prime d'équipement spécial de 200 francs par an aux boursiers des sections industrielles.

Promotion des maîtres : 900 emplois de stagiaire et d'enseignants permettront le doublement de la durée de formation dans les écoles normales nationales d'apprentissage ; nous avons prévu les crédits nécessaires à la préparation des auxiliaires aux concours de titularisation ; enfin, une mesure peu coûteuse, mais symbolique mettra fin à la disparité de traitement entre les indemnités des inspecteurs de l'enseignement technique et celles de leurs homologues de l'enseignement général.

Au total, plus de quatre milliards de francs, soit un huitième du budget, seront consacrés aux enseignements technologiques secondaires, qui accueilleront cette année un treizième des effectifs de nos enfants.

Je voudrais dire un mot maintenant de ces enfants qui sont aux franges de notre enseignement et pour lesquels nous avons conscience de ne pas faire assez, sans doute, mais de bien faire ce que nous faisons : je veux parler de l'enfant handicapé. Je remercie M. Weinman de l'avoir fait avant moi.

L'effort particulier mené depuis quelques années pour développer l'accueil des inadaptes sera soutenu en 1972 avec l'ouverture de 1.800 emplois nouveaux, c'est-à-dire un accroissement de près de 10 p. 100 de nos moyens actuels.

Dans ce domaine, l'action de mon département, bien que discrète, représente la plus grosse part de l'effort public. Le VI^e Plan nous a assigné l'accueil d'environ 100.000 enfants supplémentaires par rapport à l'effectif actuel de 231.000. Le rythme d'accroissement que nous nous proposons cette année permet de penser que l'objectif sera atteint.

Mais ce que je tiens à dire surtout, c'est la qualité de cet accueil, la compétence de nos éducateurs, le très faible effectif des classes : au total, la réussite de cet enseignement qui mérite bien son nom de « réadaptation » puisque les enfants qui en bénéficient retrouvent au bout du compte leur place dans la scolarité normale ou reçoivent une formation professionnelle appropriée.

J'en viens maintenant, mesdames, messieurs, à cet enseignement supérieur dont on s'étonne parfois qu'il fasse moins parler de lui, et dont en se réjouit qu'il le fasse désormais tout autant pour exposer ses ambitions et ses initiatives que pour mettre en évidence ses difficultés.

Les universités sont nées à la responsabilité. Leurs rapports avec l'Etat se transforment dans les mœurs après l'avoir fait dans le droit. Je crois profondément qu'elles sont prêtes à prendre en main elles-mêmes le principal problème auquel elles sont affrontées, celui de leur réorientation et de l'orientation des étudiants. M. Capelle, en terminant, a eu bien raison de le dire.

Pour l'Université, le budget de 1972 est un budget intermédiaire qui ne peut encore se ressentir de décisions ou d'options nouvelles qui sont bien nécessaires.

Une comparaison peut donner une idée de leur nécessité : celle du nombre des licences de lettres et de sciences délivrées en 1969 et du nombre des postes d'enseignant correspondants, vacants ou créés en 1970 : 27.000 d'un côté, 6.700 de l'autre.

Cette donnée est bien connue des responsables universitaires. Elle est acceptée par eux aujourd'hui et tous leurs efforts — j'en suis le témoin comme j'en ai été l'initiateur — visent à offrir d'autres études pour d'autres débouchés.

De ce problème capital, je dirai qu'il me paraît à la fois moins étendu et plus profond qu'on ne le croit généralement : moins étendu, parce qu'une masse importante d'étudiants surtout littéraires ne poursuivent pas à l'université de projet professionnel précis ; plus profond aussi parce que les filières de formation nouvelles que nous avons étudiées ne doivent pas trouver leurs moyens sur la marge étroite de croissance des universités. C'est dans leurs œuvres vives que celles-ci devront puiser, et cela implique, n'en doutons pas, une reconversion d'activité de beaucoup de leurs enseignants, une véritable mise en œuvre de la pluridisciplinarité — non pas celle des conseils, mais celle des formations. Je suis le dernier à penser que cette voie est facile. Mais je n'en vois pas d'autre et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour aider les universités à y avancer.

Pour la recherche scientifique j'avais déjà, l'année dernière, amorcé le mouvement. Je vous propose, pour 1972, un redressement plus net encore : les autorisations de programme seront en augmentation de 28 p. 100 ; des crédits nouveaux de personnel et de fonctionnement d'un montant de 163 millions de francs, soit 17 p. 100 de plus qu'en 1971, permettront notamment au C. N. R. S. d'adapter sa pyramide d'emplois et de développer ses équipements.

Tous les secteurs que je viens de passer en revue forment la partie la plus classique de l'activité de mon département. Ils consomment la plus grosse masse de ses crédits. Or, comme je l'ai déjà dit au début de mon exposé, ce qui me paraît original dans le budget que je vous présente, c'est que j'ai pu y ménager des crédits importants pour d'autres secteurs qui en sont un peu l'environnement. Il s'agit de mesures qui sont naturellement très diverses, et je ne vous citerai que les principales.

D'abord, la formation continue avec le développement d'actions expérimentales qui se poursuivent dans des directions diverses et complémentaires : techniciens en promotion, ruraux en conversion, femmes reprenant une activité professionnelle, travailleurs migrants, jeunes s'adaptant à leur premier emploi.

En tout cas, il existe des moyens pour faire face à ces actions. Compte tenu des crédits transférés du Fonds de la formation professionnelle, la formation continue bénéficiera, en 1972, de 335 millions de francs contre 235 millions cette année. Pour la première fois, elle recevra une dotation d'équipement de cinquante millions de francs.

Vous savez que j'ai prévu la création de trois cents emplois pour amorcer l'indispensable, la formation des formateurs d'adultes, et envoyer en stage dans l'industrie des enseignants de toutes disciplines.

En matière de formation, des enseignants, sur 14.236 postes d'enseignant créés pour la rentrée de 1972, 3.622, soit 25 p. 100 seront des postes de formation. C'est une proportion exceptionnelle ; j'espère qu'elle nous permettra, en 1972, de tripler notre effort de formation des maîtres.

Je vous propose aussi une nouvelle série de mesures catégorielles dont je ne citerai que les plus importantes : relèvement de 30 p. 100 des indemnités de caractère administratif ; nouvelle augmentation du taux des heures supplémentaires et de la prime de recherche dans l'enseignement supérieur. Le coût total de ces mesures s'élève à 23 millions de francs.

Quelle sera notre action en faveur des bibliothèques ? Vous savez qu'une politique cohérente de la lecture publique a été définie en 1967 sous l'impulsion du Premier ministre d'alors. Sa mise en œuvre a été retardée par d'autres priorités, mais on peut dire que, cette fois, le coup d'envoi est donné. En effet, pour le fonctionnement, nous avons prévu 12 millions de francs de mesures nouvelles — soit plus du double de l'an dernier — et pour l'équipement, 123 millions de francs contre 65 en 1971.

J'ai déjà parlé des bourses pour l'enseignement technologique. Je n'y reviendrai pas. Il faut y ajouter : un relèvement du taux moyen de toutes les bourses du second degré et de l'enseignement supérieur ; une augmentation de 12 p. 100 des crédits de transports scolaires, ce qui nous permettra de maintenir et peut-être de dépasser le taux de participation de l'Etat de cette année ; enfin, une progression assez importante des crédits en faveur des œuvres universitaires.

J'évoquerai enfin les mesures de nationalisation. Elles doivent, l'année prochaine, tripler par rapport à cette année, faisant passer de cinquante à cent cinquante le nombre de établissements nationalisés. Elles restent, bien sûr, très en deçà du rythme d'ouverture des établissements neufs. Je n'ai donc pas de raison de m'en féliciter particulièrement mais j'espère pouvoir faire un effort supérieur dans le budget pour 1973. Reconnaissions cependant que le triplement du nombre des nationalisations reste un élément politique important de ce budget.

Si j'ai achevé cette présentation par un chapitre sur lequel je n'attends de vous nulles félicitations, c'est pour marquer que le projet de budget pour 1972 ne me remplit pas d'une satisfaction sans mélange. Dans bien des domaines, j'ai été contraint à des choix douloureux, amené à différer la satisfaction d'aspirations légitimes, voire de besoins apparents.

Tel qu'il est cependant, ce projet de budget, je crois qu'on peut en dire trois choses :

D'abord, c'est un budget loyal. Quand des politiques sont nettement définies dans leurs objectifs, le budget suit. C'est vrai des maternelles et du primaire. C'est vrai du C. E. S. C'est vrai de l'enseignement technologique et professionnel. Le budget tient les promesses faites. Dans cette prime donnée aux secteurs où les objectifs sont très clairement affirmés, il y a déjà l'esquisse d'un budget de programmes.

Ensuite, c'est un budget plus ouvert. Le net accroissement des mesures nouvelles lui a donné plus d'aisance, plus de liberté, une fois satisfaits ce que j'appellerai les besoins primitifs.

Enfin, c'est un budget exact, autant que le permet la prévision à moyen terme. Mais cette exactitude joue dans les deux sens et si dans six mois nos calculs font apparaître des besoins supérieurs à notre estimation d'aujourd'hui, le Gouvernement prendra, comme il l'a déjà fait du reste, les mesures nécessaires.

Quant à savoir si ce budget est suffisant, je dirai volontiers que la réponse est nécessairement subjective. Il est beaucoup plus intéressant de constater qu'il nous permettra, comme je viens de le dire, d'atteindre divers objectifs, qu'il marque une étape importante dans la définition des missions, de l'organisation et des méthodes de notre enseignement. Et c'est bien cela qui compte.

Depuis deux ans et demi, rue de Grenelle, j'ai essayé de ramener le calme dans les esprits, d'apaiser les querelles, sans oublier un instant qu'il fallait qu'un mouvement s'imprime à cette masse pour la sauver de l'incertitude et de l'introspection.

Il fut un temps où l'éducation n'avait pas besoin d'être définie. L'enseignement savait ce qu'il avait à faire. Aujourd'hui, il faut que la société dise clairement ce qu'elle attend de l'éducation et que les enseignants s'y accordent.

Ce travail de redéfinition des missions de l'éducation nationale a commencé d'aboutir dans les trois secteurs que je citais à l'instant et où la tâche, je le reconnais, était peut-être la plus facile. Donnons-nous l'année qui vient pour compléter ce travail.

Je voudrais, en terminant, évoquer les trois thèmes sur lesquels notre réflexion devra surtout porter.

J'ai déjà parlé du problème capital des formations universitaires ; je n'y reviens pas.

L'enseignement du second degré sera le domaine de trois réflexions convergentes.

D'abord, une réflexion sur la fonction enseignante.

Il n'est pas possible de nier un certain malaise des enseignants. Sur ses causes, réelles ou principales, j'ai des idées qui ne sont pas exactement celles des syndicats, ou plutôt qui ne sont pas celles dont les syndicats font leurs plates-formes officielles. Cette divergence d'appréciation a quelque peu troublé la rentrée. J'ai pensé qu'il fallait voir cette affaire au fond.

L'exercice du métier d'enseignant, dans le second degré en tout cas, a certainement plus changé en quinze ans, et est appelé à changer plus dans les dix prochaines années qu'il ne l'a fait en cent ans.

L'évolution de la société, des familles, des adolescents, de la culture, de la dimension du service public, les raisons d'une transformation profonde de la fonction enseignante ne manquent pas et chacun les connaît bien.

Mais cette analyse, il faut la faire très sérieusement, très sereinement, et en tirer ensuite des conclusions.

Le ministre de l'éducation nationale, son administration et les syndicats d'enseignants en ont tant parlé que le recours à une commission d'études m'a paru, je ne dis pas utile, mais indispensable. Sa composition sera très bientôt connue ; je crois qu'elle donnera à tous les garanties d'indépendance, de compétence et même d'autorité morale qui sont nécessaires.

Je souhaiterais, vous le savez — je l'ai annoncé à votre commission — qu'elle remette dans les trois mois son analyse et ses propositions, pour que nous puissions, dès lors, les examiner ensemble avec les syndicats.

Notre deuxième réflexion concerne la formation des professeurs de l'enseignement secondaire.

Les défauts du système actuel sont si évidents que sa réforme ne peut pas, à mon avis, attendre très longtemps. Cela est vrai quant à l'organisation générale, quant à l'articulation à la formation universitaire, et aussi quant aux responsabilités partagées des universités et du ministre.

Cette réforme, qui est du même coup, il ne faut pas l'oublier, une partie importante de la réorientation universitaire, a été repoussée d'un an à la demande des présidents d'université, afin qu'ils puissent l'étudier avec nous. Dans le courant de ce mois, un dossier très complet sera mis au point, qui permettra une consultation élargie. Cela devrait donner la possibilité de présenter en février les textes définitifs à tous les conseils concernés et d'ouvrir le premier concours au niveau du diplôme universitaire d'études littéraires et du diplôme universitaire d'études scientifiques en 1973.

Troisième réflexion, enfin : la réforme du second cycle du second degré, à travers laquelle se dessinera le nouveau style des lycées.

Là encore, la rentrée de 1973 fixe l'échéance, et il n'y aura pas trop de toute l'année 1972-1973 pour préparer l'application des principes que nous aurons retenus dans les prochains mois, après en avoir discuté.

À côté des objectifs universitaires et secondaires qui relèvent des formations, je crois qu'il faut aussi redéfinir nos objectifs d'action sociale. Il faudra bien choisir, pour la scolarité obligatoire, entre le système des bourses et un système de gratuité.

M. Hervé Laudrin. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Et dans le domaine universitaire, où l'objectif de la démocratisation doit être prioritaire, je voudrais proposer aux étudiants, dans les semaines qui viennent, des formules nouvelles, qui soient un peu mieux adaptées à cet objectif de démocratisation que les anciennes, qui ne sont pas toutes satisfaisantes. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Enfin, nous n'échapperons pas à une redéfinition des responsabilités de l'éducation nationale en tant qu'administration. Certes, je m'avance sur ce terrain avec beaucoup de prudence, mais je crois qu'il est nécessaire de poser une question qui est avant tout celle de l'homme politique, peut-être plus que celle du chef d'une administration. Je sais, monsieur Capelle, que des retours sont souhaitables, mais l'énormité du secteur de l'éducation nationale est devenue un obstacle à son développement, à son adaptation et à sa gestion.

Il faudra un jour franchir le seuil de la véritable décentralisation de l'éducation. Une organisation saine et démocratique de l'éducation ne peut se passer de dialogue avec la société. Et quand le seul canal de ce dialogue entre la société et l'administration est le ministre, le dialogue devient rapidement irréel.

Seul notre système politique centralisé pouvait imposer à notre éducation les modifications de structure qui sont l'œuvre de la V^e République : décloisonnement des secondaires dans les C.E.S., fusion des facultés dans les universités. Encore y a-t-il fallu toute l'autorité de l'homme qui nous a quittés il y a un aujourd'hui.

Mais la tâche, désormais — je le crois profondément — est de vivifier l'éducation, de la garder alerte, éveillée aux problèmes de la société, contribuant à les résoudre. Cela implique d'autres structures. L'ancien responsable de la décentralisation que je suis serait très heureux s'il pouvait être le dernier successeur de Fontanes à en exercer tous les pouvoirs.

Mais aujourd'hui, mesdames, messieurs, pour faire vivre et progresser notre système, je vous demande de voter le projet de budget que je vous présente. Il est utile et nécessaire, j'espère vous l'avoir montré. Il est aussi l'expression d'une politique. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Chazelle.

M. René Chazelle. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans le temps de parole limité dont je dispose, je ne traiterai que d'une question. Mais celle-ci est particulièrement importante pour les familles et pour la démocratisation de l'enseignement : je veux parler des bourses.

Première observation : les crédits réservés aux bourses augmentent moins rapidement que l'ensemble du budget.

Les rapports de nos collègues rapporteurs nous fournissent, à cet égard, d'intéressantes précisions.

C'est ainsi que, de 1965 à 1972, l'ensemble des crédits de l'éducation nationale aura progressé de 115 p. 100 et, si on fait abstraction des dépenses en capital, les dotations des titres III et IV de votre budget, monsieur le ministre, auront augmenté, pendant la même période, de 127 p. 100.

Mais, dans le même temps, les crédits des bourses de l'enseignement secondaire n'auront progressé que de 75 p. 100, et ceux des bourses de l'enseignement supérieur, de 111 p. 100.

Ainsi, mesdames, messieurs, l'aide aux familles nous semble-t-elle être l'un des secteurs les moins avantagés de ce budget et des budgets précédents.

Nous le voyons bien lorsque nous nous penchons sur la progression du montant des bourses en 1972.

En effet, la part de bourse de l'enseignement secondaire passera de 120 à 123 francs, soit 2,5 p. 100 d'augmentation en francs courants. Lorsqu'on songe que les prix auront augmenté cette année de près de 6 p. 100 et qu'ils risquent d'augmenter dans des proportions presque voisines en 1972, on constate, monsieur le ministre, que votre budget ne suivra pas la hausse des prix, qu'il ne contribuera donc pas à l'équilibre des budgets familiaux ni au maintien du niveau de vie des parents modestes qui font l'effort méritoire d'envoyer leurs enfants dans le second degré ou dans l'enseignement supérieur.

La même observation vaut, d'ailleurs, pour les bourses de l'enseignement supérieur, dont le taux passera de 3.222 francs à 3.372 francs, soit 4,6 p. 100 d'augmentation.

Là encore, monsieur le ministre, votre budget ne suit pas la progression des charges que fait peser l'étudiant sur sa famille, surtout lorsque celui-ci doit quitter le domicile familial, chercher à se loger en ville universitaire, acheter des fournitures chères, fréquenter le restaurant universitaire.

Mais ce qui est plus grave pour les bourses d'enseignement secondaire proprement dites, c'est, d'une part, la diminution prévue en 1972 du nombre des bénéficiaires et, d'autre part, la diminution du montant des crédits.

Il faut donc s'attendre à de nouvelles injustices dans l'attribution des bourses.

Vous auriez pu jouer sur la diminution du nombre des bénéficiaires pour augmenter les dotations individuelles. Mais, au contraire, vous avez encore restreint le champ d'application de la réglementation des bourses.

Le montant maximum des ressources donnant droit à une bourse a été relevé de 4,3 p. 100 en 1971, mais il reste inférieur à l'augmentation moyenne des salaires horaires du premier trimestre de l'année, soit 5,7 p. 100. Ainsi, aucune catégorie nouvelle ne sera admise au bénéfice des bourses.

En outre, l'attribution ne tient pas un compte suffisant de la réalité des revenus. Ainsi, dans le calcul des points attribués aux familles, un enfant compte pour le quart d'un adulte, tandis qu'il compte pour moitié en ce qui concerne l'impôt sur le revenu.

M. Gilbert Faure. Très bien !

M. René Chazelle. Par ailleurs, les agriculteurs, les petits artisans et les commerçants sont systématiquement défavorisés. Que dire alors des petits fonctionnaires ! J'en ai souvent l'exemple dans le département que je représente, celui de la Haute-Loire, mais je pourrais citer également celui de départements voisins.

Il faudrait tenir compte du niveau d'endettement des agriculteurs, des charges qu'ils doivent supporter pour rembourser les emprunts indispensables au renouvellement du cheptel à la suite d'épizooties, ou pour moderniser leurs bâtiments d'élevage et rendre leurs exploitations plus viables.

Pour les petits commerçants et les artisans, vous vous référez à certains chiffres d'affaires déclarés, soit pour la taxe sur la valeur ajoutée, soit pour l'impôt sur le revenu. Comme il s'agit généralement de forfaits évalués trop fortement, et avec retard, ces personnes se trouvent pénalisées non seulement sur le plan fiscal, mais aussi sur le plan des bourses scolaires.

Il faudrait réexaminer les critères d'attribution dans les zones de rénovation rurale, car dans un département comme celui de la Haute-Loire, les familles se sentent vraiment victimes d'un manque d'équité.

Cette injustice est d'autant plus ressentie dans une région comme la mienne que la politique suivie en matière de bourses fait école — si je puis dire — dans le domaine des bourses servies par le ministère de l'agriculture. En 1972, en effet, les crédits augmenteront à peine, et aucune nouvelle catégorie ne sera aidée.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations dont je voulais vous faire part.

Dans les zones de montagne, l'école reste souvent la seule chance d'assurer à l'enfant, lorsqu'il est appelé à quitter la terre par suite de l'évolution économique, un avenir humain.

Mais comment peut-on garantir aux jeunes une réelle chance si, dès le départ, c'est-à-dire dès l'enfance, une ségrégation s'opère entre ceux dont la famille sera aidée et les autres ?

Pensez-y, monsieur le ministre, comme aux drames qui peuvent naître, dans les familles, des conditions trop strictes d'attribution des bourses, de l'insuffisance de leurs taux, de la rigidité de la réglementation, notamment en cas de redoublement.

Songez qu'il y a dans nos régions rurales toute une jeunesse qui attend de vous des décisions largement humaines. Ne lui offrez pas seulement, dans les villages, l'image de l'école fermée, des classes surchargées, des transports scolaires onéreux, mais celle aussi d'une école accessible à tous, les préparant à la vie, à l'humanisme et à la culture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Lecat.

M. Jean-Philippe Lecat. Monsieur le ministre, le budget d'un grand service public est toujours l'expression chiffrée d'une stratégie. Encore en est-il — et singulièrement lorsqu'il s'agit du budget de votre ministère — une expression imparfaite.

Le financement de la fonction d'éducation n'est pas assuré en France au moyen du seul budget que vous nous soumettez aujourd'hui ; plusieurs départements ministériels y concourent. Les collectivités locales assurent, quant à elles, plus qu'un complément. Enfin, les charges d'éducation reposent très largement sur les familles, du fait non seulement des dépenses scolaires directes, mais surtout des coûts d'entretien des jeunes en formation.

Dans une société plus complexe, un budget public, nécessairement analysé en termes de dépenses, n'est d'ailleurs pas un instrument de mesure satisfaisant : les coûts réels sont bien supérieurs.

La prolongation — obligatoire ou spontanée — de la scolarité, l'affectation à des tâches éducatives d'une part croissante de l'élite de nos diplômés, la dévotion de ressources publiques et privées aux « investissements différés » que sont les moyens de formation, conduisent à des arbitrages dont la difficulté mériterait d'être mieux soulignée.

De ce point de vue, le projet de budget pour 1972 se situe dans la ligne de la politique de croissance des ressources d'éducation qu'a menée la V^e République.

Les vagues, démographique et démocratique, des générations de l'après-guerre ont pu, depuis douze ans, aborder les divers degrés d'enseignement sans que l'écart des moyens et des besoins soit, globalement et quantitativement, insupportable. La mesure de cet effort a été commentée par les rapporteurs qui ont excellemment montré en quoi ce budget est un budget de continuité et constitue l'étape supplémentaire d'une œuvre dont nous pouvons être légitimement fiers.

Mais il est évident qu'une politique de l'éducation ne saurait se réduire à une sorte de stratégie financière défensive, consistant à répondre, au prix d'affectations budgétaires en accroissement constant, à des besoins dont la seule justification est d'être ressentis parce qu'ils sont hérités.

Il faut simultanément gérer l'école telle qu'elle est et inventer l'école telle qu'elle sera.

La lenteur du processus éducatif ne facilite pas notre tâche commune.

Les réformes en cours des enseignements élémentaires, par exemple, s'appliquent à des enfants nés en 1965, qui entreront dans la vie active entre 1980 et 1985 et qui y resteront jusque vers 2025 ; les maîtres qui les éduqueront ont été formés au cours des années soixante, dans le cadre général d'un système éducatif encore profondément affligé des incertitudes de la période qui a suivi immédiatement la guerre.

Vous venez de démontrer, monsieur le ministre, qu'au sein de politiques dont les effets s'étendent sur trois quarts de siècle, les budgets eux-mêmes ne pouvaient être totalement annuels...

C'est pourquoi l'occasion de la discussion budgétaire doit être saisie pour marquer les inflexions de méthode et les modifications de priorité que nous croyons nécessaires.

Les systèmes éducatifs peuvent être le théâtre de bouleversements d'apparence : l'expérience séculaire de la France en ce domaine montre que les évolutions raisonnées sont d'un autre prix.

Sur deux points précis — l'orientation qualitative de nos enseignements et la condition de nos enseignants — nous souhaitons qu'une démarche plus décisive soit entreprise. Nous y voyons les véritables chances de succès de cette « organisation du mouvement » dont vous avez fait, monsieur le ministre, la ligne directrice de votre politique.

Le thème de l'orientation qualitative de nos enseignements est moins clair qu'il n'y paraît. Peut-être supposerait-il un accord plus général sur les fins de la politique d'éducation ? Au moins peut-on voir qu'il signifie, d'abord, une école plus ouverte au monde.

Notre pédagogie, nos structures éducatives, nos filières de formation sont encore conçues, non pas même pour un enfant abstrait, mais pour un enfant conçu comme l'objet de l'enseignement. Or cet enfant a changé. Formé à l'« école parallèle », informé par le monde et non plus par ses maîtres, d'un caractère plus mobile, il doit être aujourd'hui accueilli dans sa diversité et conduit dans l'aventure de sa promotion.

Cela me conduit, monsieur le ministre, à évoquer brièvement trois aspects de ce problème. Tout d'abord le rôle, dans ce qui a été appelé la première libération de l'enfant, de notre réseau d'écoles maternelles.

Nous saluons avec satisfaction l'effort qui, de budget en budget, est fait pour en accroître l'implantation, en améliorer l'encadrement et en maintenir la vraie nature, c'est-à-dire éviter leur transformation en établissements de garde des enfants, alors que, dans notre esprit, ces écoles maternelles sont d'abord un instrument d'égalité des chances — pas le seul — mais un instrument privilégié.

De ce point de vue, M. le recteur Capelle a insisté sur le sous-équipement des zones rurales. Je l'approuve et j'y ajouterai le sous-équipement des milieux défavorisés, pour lesquels la lutte contre les handicaps de départ peut s'exercer certainement au mieux dans et par l'école maternelle.

Le deuxième aspect qualitatif est celui de la régulation de notre système éducatif. Il en faut bien une, et cette notion de régulation, parce qu'elle a trop souvent emprunté le vocabulaire de la sélection, est une notion impopulaire et intouchable.

En fait, vous avez, par le développement de nouveaux moyens d'orientation et par la promotion très complète des enseignements techniques à laquelle il vient d'être procédé, fait beaucoup pour que l'orientation continue reçoive un contenu concret.

Il reste sans doute à agir sur deux points.

D'abord, il faut abandonner une certaine conception abstraite de l'égalité, notamment au début du secondaire.

Vous avez fait une démonstration très brillante, monsieur le ministre, de la véritable nature du C. E. S. Qu'il me soit permis, pour ne pas répéter votre démonstration, de dire simplement qu'à notre sens le C. E. S. peut et doit être à la fois décloisonné et divers, et que, pour au moins une décennie encore, il paraît être la bonne formule.

M. Jean Capelle, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Philippe Lecat. Il faudrait aussi que, dans tous les milieux de l'éducation, un abandonné un peu de l'angélisme, qui est de règle en matière de débouchés et de formation professionnelle.

L'équilibre des formations et des emplois est un problème qu'il est difficile techniquement de résoudre. Qu'il soit au moins permis de l'aborder, car il conditionne certainement la qualité de notre enseignement.

Enfin, nous attendons beaucoup de l'invention des nouvelles filières de formation. A mon sens, l'avenir des universités nouvelles, leur insertion dans le contexte régional, la création des diplômés d'université se justifient, pour l'essentiel, par la possibilité qui sera ainsi donnée aux présidents d'université, et à leurs conseils, de lutter contre les habitudes et d'engager, par la création de filières nouvelles, mais qui seront coûteuses — il ne faut pas se le dissimuler — la reconversion d'un certain nombre de filières plus traditionnelles.

Une orientation plus qualitative de notre enseignement n'est pas concevable sans l'adhésion du cœur et de l'esprit des enseignants de notre pays.

Dans la stratégie que vous conduisez, vous ne pouvez certes, monsieur le ministre, compter sur une discipline frédéricienne

de vos troupes et il est plus dans notre tradition nationale, et d'abord dans celle de notre université, que la cohésion naisse du libre débat.

Encore faut-il que celui-ci soit conduit dans la bonne foi réciproque et dans la conscience des responsabilités de chacun. L'autorité élue par la nation, et qui lui rend périodiquement des comptes, doit pouvoir compter, au fond, sur l'application sans réticences de la politique qu'elle a choisie.

Il n'en est pas moins nécessaire de réserver à la condition des enseignants, dans notre société, une attention dans laquelle ceux-ci doivent sentir la sympathie profonde que nous portons à ceux qui se sont voués, avec nous, à une grande ambition nationale.

C'est avec satisfaction que nous avons entendu les explications que vous avez données à l'Assemblée sur l'initiative que vous avez prise de créer un « Comité des Sages », qui a reçu mission d'examiner tous les aspects du problème de la condition et de la formation des maîtres.

En ce qui concerne la formation, nous n'attendons pas l'impossible nuit du 4 août, qui verrait les hiérarchies et les systèmes de formation se fondre dans le seul intérêt d'une pédagogie plus moderne, mais les principes que nous souhaiterions voir appliquer, s'il est permis un instant à un parlementaire de se joindre à cette commission des sages, seraient qu'il soit bien affirmé qu'aucun métier d'enseignant n'est simple, qu'aucun n'est sans importance et qu'aucun ne s'accommode d'une formation sommaire.

L'application de ces trois principes, qui paraissent autant de truismes, aurait pourtant des conséquences importantes.

Il importe d'examiner la situation matérielle des maîtres au regard de l'évolution générale des rémunérations du secteur public, mais il convient aussi d'être attentif à la nécessité, pour l'éducation nationale, de disposer du personnel de qualité que le secteur privé peut lui disputer dans certains domaines.

Sur tous ces points, votre dialogue avec les organisations syndicales fournira certainement des éléments qui gagneraient, sans doute, à pouvoir être intégrés dans une sorte de plan de progression étalé sur plusieurs années, conciliant les nécessités financières, l'assurance de la confiance réciproque et la réalisation de progrès effectifs.

Quant à la condition morale des maîtres, un débat très récent, engagé dans les conditions les plus déplorablement par certaines organisations au moment de la dernière rentrée, a attiré l'attention sur le malaise certain dans ce domaine, qui tient à la modification de la place des enseignants dans la société.

Je souhaite que, là encore, des problèmes empoisonnés, comme par exemple celui des vacances scolaires, puissent être examinés dans un esprit nouveau. Il me semble notamment qu'au moment où de profondes réformes sont effectuées par l'Église elle-même, la référence au calendrier liturgique pour le découpage des trimestres ne doit pas, de la part de l'éducation nationale, être maintenue d'une façon rigoureuse...

Qu'il me soit permis de conclure par une anecdote :

Un grand pays développe — vous l'avez récemment constaté sur place vous-même, monsieur le ministre — un mouvement d'expérimentation pédagogique très librement inspiré. La recherche, au niveau de l'école élémentaire, de la créativité de l'enfant, et l'utilisation raisonnée de sa spontanéité en sont un des thèmes fondamentaux.

Visitant une de ces écoles « créatives », une mission officielle entendit exposer le caractère libérateur de la personnalisation par les élèves de leur matériel scolaire : cahiers et livres étaient en effet recouverts de papiers diversement colorés et surchargés d'images. Pendant que les responsables de l'expérience commentaient la portée du choix fait par chaque enfant de sa couleur favorite, un visiteur plus méfiant, avisant un garçon de six ans qui étreignait un superbe livre bleu, lui demanda les raisons de ce choix. L'enfant répondit : « le maître a distribué des papiers de couleurs, et moi, j'en ai reçu un bleu... » (Sourires.)

Conduire une politique d'éducation nationale est en effet une tâche difficile : il y faut la générosité d'un grand dessinateur et l'attention aux détails d'exécution. Et il y a loin des options budgétaires à la vie quotidienne de nos écoles !

Je souhaiterais que l'Assemblée nationale exprime par son vote favorable non seulement qu'elle vous accorde les moyens budgétaires de votre politique, mais qu'elle entend, dans son application, seconder votre autorité.

L'importance extrême que nous attachons à la direction pratique de notre système éducatif n'est que partiellement due à la conscience de l'effort financier que la nation consent à fournir.

La froide rigueur du comptable n'est pas notre inspiration. Nous sentons tout ce qui se joue au-delà des chiffres que nous approuvons aujourd'hui.

Si des inquiétudes sont parfois très vivement exprimées, dans la suite de cette discussion, le ministre de l'éducation nationale ne peut y voir que la marque d'un intérêt passionné, que d'autres budgets ne provoquent sans doute pas au même degré.

S'attend-on à ce que cette Assemblée déballe sans passion, du bonheur de nos enfants ? (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Faure.

M. Gilbert Faure. Monsieur le ministre, votre budget passe de 29.732.700.000 francs à 32.552.700.000 francs. Il représente 17,79 p. 100 du budget de l'Etat contre 17,87 p. 100 en 1971.

Mais sa progression se ralentit. En effet, elle est passée de 12,90 p. 100 en 1970 et de 13,90 p. 100 en 1971 à 9,50 p. 100 seulement pour 1972, alors que 6 p. 100 au moins seront absorbés par l'augmentation des prix d'une année sur l'autre.

Notons aussi que la croissance du budget de 1971 sur 1970 représentait 10 p. 100 en francs constants. Ce pourcentage était déjà un peu au-dessous du taux maximum de croissance annuelle retenu dans les prévisions de la commission de l'éducation du VI^e Plan.

Hélas, la croissance du budget de 1972 sur 1971 ne se situe, toujours en francs constants, qu'au-dessous de 5 p. 100, ce qui nous laisse loin des prévisions de la commission du Plan !

Les crédits d'équipement s'élèvent à 4 milliards, contre 3.500 millions en 1971. En francs constants, ces chiffres représentent respectivement 3.700 millions et 3.400 millions, soit 7.100 millions pour les deux premières années du Plan.

Ce total correspond, en gros, aux deux cinquièmes des 17 milliards de francs retenus pour les cinq ans.

Malheureusement ce chiffre global de 17 milliards était très inférieur aux besoins réels évalués par la commission à 20.200 millions. On peut donc dire que votre budget de 1972 respecte le Plan mais dans ce qu'il avait d'étriqué pour l'éducation nationale.

Nous aurions voulu voir placer l'éducation nationale au rang des investissements prioritaires pour justifier un nouvel accroissement de son taux de croissance. Au contraire, on a invoqué la diminution des effectifs scolaires pour justifier une réduction de ce taux de croissance. Dans ces conditions, nous sommes inquiets pour l'avenir de notre jeunesse.

Certes les idées ne font pas défaut, des perspectives généreuses sont souvent esquissées, des promesses anciennes sont renouvelées et de nouvelles promesses sont formulées.

L'un affirme avec force que l'enseignement technique sera revalorisé et que chaque adolescent pourra bénéficier d'une première qualification professionnelle. Un autre, avec non moins de vigueur, soutient qu'il est indispensable de rénover les structures, les programmes et la pédagogie, afin de permettre à l'enseignement de préparer aux exigences de la société moderne.

Tout le monde parle d'éducation continue, d'égalisation des chances, de promotion individuelle, de démocratisation, d'amélioration des conditions d'enseignement, de véritable orientation, d'adaptation et de rénovation, de formation initiale et permanente des éducateurs.

Mais on se contente d'en parler afin que nul n'ignore ces intentions louables. Or parler n'engage pas forcément à agir.

Croyez-moi, monsieur le ministre, plus ou moins impressionnés par la magie de ces mots-phases, les usagers sont de plus en plus déçus. Ils ne peuvent longtemps se satisfaire seulement de quelques expressions aussi brillantes, aussi prometteuses soient-elles. L'éducation nationale non plus !

Pour exister, être efficace, améliorer son rendement, elle a besoin des moyens nécessaires lui permettant de réaliser les efforts d'expansion et de rénovation promis depuis plusieurs années. Son budget doit donc être à la mesure de ces moyens, sinon il faudra, encore une fois, se contenter d'accueillir les élèves en renonçant à les préparer à devenir des producteurs et ces citoyens que le pays attend et dont il a le plus grand besoin.

Or que constatons-nous ? Faute de crédits suffisants, il n'y aura pas de changement profond l'an prochain. Il sera donc impossible de préparer non seulement « l'intelligentsia » de demain, mais aussi les techniciens indispensables au succès de la politique d'industrialisation voulue par le Gouvernement. Nous

serons donc obligés d'aller chercher ailleurs « les cerveaux » qui nous manquent, parce qu'on n'aura pas fait le nécessaire pour les trouver chez nous.

L'éducation nationale reste pour nous l'investissement éminemment prioritaire. En refusant de le reconnaître, le Gouvernement maintient, accentue même le retard de notre pays, alors que la politique d'expansion recherchée exigerait qu'on se hâte de le combler.

Mais qu'importe à l'Etat si les crédits ne sont pas suffisants. D'autres régleront la note ! De ce fait, les usagers, les familles, les collectivités locales voient leurs propres charges d'éducation croître chaque année. Cette privatisation continue des dépenses publiques diminue de plus en plus le rôle de service public de l'éducation nationale.

Déjà l'apprentissage et la formation professionnelle sont confiés aux entreprises, la scolarisation des inadaptés et des handicapés et celle des enfants d'âge préscolaire, de deux à quatre ans en particulier, sont abandonnées au secteur privé, l'éducation physique et le service de santé scolaire stagnent dangereusement.

Monsieur le ministre, votre budget, sensiblement le même en valeur absolue que celui de l'année précédente, vous amènera, lui aussi, à marquer le pas dans beaucoup de domaines. En effet, la réduction de l'effort consenti en valeur relative se répercutera sur de nombreux chapitres.

Examinons tout d'abord l'enseignement préscolaire. De 1971 à 1975, d'après le VI^e Plan, 163.000 élèves supplémentaires devraient être accueillis, soit une moyenne de 32.500 à scolariser chaque année. D'autre part, le Plan visait « un abaissement de l'effectif maximal à quarante inscrits par classe » et, dans l'immédiat, l'élimination des classes comptant plus de quarante-cinq inscrits. Ces dernières étaient au nombre de 8.780 à la rentrée de 1970 et, sans risque de nous tromper, nous pouvons affirmer qu'il en subsistera plus de 5.000 à la rentrée de 1971.

Certes, le Plan ajoutait que cette évolution devait être « favorisée par la libération de très nombreuses classes au niveau primaire ». Je reviendrai sur ce problème dans un moment.

Monsieur le ministre, vous avez donc pris la décision d'abaisser les effectifs de cinquante à quarante-cinq élèves dans les classes des grands des écoles maternelles, dès la rentrée. C'est un acte positif. Mais il ne suffit pas pour répondre au double impératif qui se pose : accueillir 32.500 élèves nouveaux et diminuer encore l'effectif de cinq élèves par classe.

En réalité il faudrait un peu plus de mille postes budgétaires d'institutrice pour les seules écoles maternelles, eu égard surtout au fait qu'il y aura cette année 80.000 élèves de plus, soit deux fois et demie les prévisions du Plan. Or le budget prévoit la création de 1.010 postes seulement, mais pour le préscolaire et l'élémentaire. Comment pourrait-on répondre aux besoins immenses de cet enseignement préscolaire, qui est à la base de la véritable égalisation des chances ?

Dans ces conditions, beaucoup de mamans se verront encore refuser l'inscription de leurs enfants de deux ou trois ans à l'école maternelle.

J'en viens maintenant au cycle élémentaire. Je traiterai tout de suite de la libération des classes au niveau de l'enseignement primaire que j'évoquais tout à l'heure. Il s'agit simplement de fermeture de classes dans le premier degré. Pour obtenir ce résultat, les services de l'éducation nationale viennent d'établir une moyenne départementale qui se situe autour de vingt-cinq élèves par classe. Ils envisagent, si cette moyenne n'est pas strictement atteinte, de fermer certaines classes pour gonfler les effectifs des autres.

Or le VI^e Plan dénonce, avec raison d'ailleurs, le scandale des retards scolaires. Constatant que « plus de la moitié des enfants redoublent au moins une fois au niveau élémentaire », il préconise de mener une lutte sévère contre les redoublements.

Nous pensons qu'une aussi aberrante notion de moyenne par classe accentuera encore les retards scolaires.

La lutte contre les redoublements suppose plutôt une réduction des effectifs des classes, surtout après le cours préparatoire. Elle implique la formation initiale et continue des maîtres recrutés ou en exercice, la rénovation pédagogique, l'ouverture de classes d'adaptation ou de rattrapage, le développement de l'enseignement spécial. Elle exige un accroissement des moyens accordés, au moins au niveau des personnels et au niveau des équipements : salles de sport, plateaux d'évolution, salles spécialisées, matériels audiovisuels, etc.

Or l'ensemble des mesures nouvelles concernant les maîtres est à peine suffisant — nous venons de le voir — pour répondre aux engagements qui ont été pris au niveau des écoles maternelles.

D'autre part, il est capital pour l'avenir de notre enseignement de donner à tous les instituteurs une formation de base de qualité et de permettre à ceux qui enseignent de bénéficier d'un recyclage, afin qu'ils puissent s'adapter aux conditions nouvelles d'enseignement préconisées par les textes.

Comment cela se traduit-il dans le projet de budget pour 1972 ?

Ce document prévoit d'abord la création de 1.500 postes supplémentaires de remplaçant. Cette création devrait permettre de nommer stagiaires des enseignants qui n'avaient pu l'être jusqu'à présent, faute de crédits budgétaires, de remplacer dans leurs classes les maîtres malades ou les titulaires appelés à suivre un stage de recyclage, enfin de donner à certains d'entre eux une formation de base accélérée en trois mois.

Ensuite, 800 postes supplémentaires de formation initiale à temps plein seraient créés dans les écoles normales.

A un tel rythme de création, un remplaçant recruté cette année sans aucune formation professionnelle serait, s'il était le dernier de sa série, appelé à suivre son stage de formation professionnelle accélérée dans quinze ans ! Mieux encore, chaque instituteur titulaire pourrait bénéficier d'un recyclage une fois tous les quarante ans, alors qu'un instituteur enseigne généralement pendant trente-sept ans et demi ! Ce n'est pas sérieux. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Pourquoi affirmer alors que la rénovation pédagogique dans l'enseignement primaire est faite ? Pourquoi assurer que le tiers temps pédagogique est mis en place ? Pourquoi parler de mathématiques modernes, d'une nouvelle pédagogie du français, de la révolution des disciplines d'éveil, quand on n'accorde pas aux enseignants la possibilité d'apprendre et d'assimiler ces nouveautés ? Comment pourront-ils les comprendre et les expérimenter avant de s'en servir pour dispenser un enseignement de qualité et beaucoup plus efficace ?

Pour la création d'écoles dans le premier degré, la dotation, qui s'accroît de 12 p. 100, vise « à répondre en particulier aux besoins des villes nouvelles et des grandes agglomérations ».

Monsieur le ministre, persuadé que tous mes collègues des zones rurales et de montagne seront d'accord avec moi, permettez-moi de soulever un problème particulier.

Accélérée par le processus d'industrialisation, la mutation démographique s'effectue également dans ces régions. Dans de petites agglomérations, à proximité de cités plus importantes, la population active et scolaire augmente. Si les nouveaux habitants font construire des maisons, celles-ci ne s'accompagnent pas des classes ou de l'école indispensables. Et comme il n'y a pratiquement pas de crédits d'Etat à cette fin, les départements de ces régions jouissent d'un triste privilège : ils doivent établir une liste plus ou moins longue des communes qui attendent depuis plusieurs années le déblocage d'une subvention assez importante pour ces constructions indispensables.

Qui plus est, c'est encore dans ces régions que vous entendez faire jouer la compensation en fermant une école à faible effectif pour en ouvrir une là où elle s'impose depuis longtemps.

Il est trop facile, parfois du chef-lieu, plus souvent de la région et plus encore de Paris, de supprimer une école rurale en vertu de critères conçus pour la majeure partie de la France mais inapplicables dans ces secteurs, où la topographie, les conditions de vie, surtout en hiver, sont telles qu'en agissant ainsi vous commettez, sans le vouloir, une véritable agression morale contre l'école, contre les familles et plus encore contre les enfants. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Monsieur le ministre, je vous en prie, ne pratiquez plus cette nouvelle chasse aux sorcières !

Passons maintenant au second degré.

Si l'effectif des classes terminales a été abaissé de quarante à trente-cinq élèves, rien n'est envisagé au budget de 1972 pour le desserrement des autres classes ; rien non plus pour l'amélioration des conditions de travail des professeurs, la mise en application des horaires et des programmes, pourtant prévus par les textes : enseignement obligatoire de la technologie dans toutes les classes de quatrième et de cinquième ; options obligatoires et facultatives : latin, grec, seconde langue vivante ; horaire d'éducation physique dans toutes les classes à raison de cinq heures hebdomadaires.

Rien ne permet d'espérer une amélioration, pourtant attendue par les familles, des services de l'orientation, de la psychologie, de l'hygiène scolaire.

La surveillance des élèves, vous le savez, devient de plus en plus dramatique. De ce fait, leur sécurité n'est plus assurée et

le climat scolaire se dégrade. En 1962, un surveillant d'externat se voyait confier jusqu'à cent élèves; aujourd'hui, on veut qu'il en surveille deux cent cinquante. Le budget de 1972 n'apportera aucune amélioration à cette triste situation.

Il ne suffit pas de dire, monsieur le ministre, que la solution réside dans la participation des élèves à la vie de l'établissement, dans l'autodiscipline ou dans la création de foyers socio-éducatifs, si les moyens de la mettre en œuvre font défaut.

L'enseignement de l'éducation physique, assuré à peine pour la moitié de l'horaire officiel, et celui des activités artistiques continueront à être délibérément sacrifiés.

Quant aux problèmes de l'enseignement technique, je laisse à mon excellent ami Georges Carpentier le soin de les traiter avec la connaissance approfondie qu'il en possède.

Examinons maintenant la formation et le recrutement des maîtres du second degré.

Le budget de 1972 fait apparaître le rétablissement des I. P. E. S., supprimés au budget de 1971 et rétablis en catastrophe en avril dernier. Quel sort leur sera finalement réservé? Nous serions heureux d'obtenir une réponse précise à cette importante question.

Seulement 200 nouveaux postes budgétaires, grignotés d'ailleurs sur ceux des I. P. E. S., contre 1.100 en 1971, sont prévus pour la formation en centres pédagogiques régionaux des professeurs certifiés, alors qu'il aurait fallu en créer environ 3.000 pour répondre aux besoins.

Cette disparité entre les créations d'emplois et les besoins réels se retrouve à tous les niveaux et pour toutes les catégories de personnel. Leur nombre diminue d'année en année: de 43.585 en 1969, il passait à 33.867 en 1970, à 27.512 en 1971, à 20.165 pour 1972.

Un secteur semble avoir été plus particulièrement sacrifié dans ce budget: l'enseignement supérieur. La diminution des crédits qui lui sont alloués va en s'accroissant: 964,5 millions de francs d'autorisations de programme en 1970, 816,6 millions en 1971, 770 millions seulement prévus pour 1972. Quant aux crédits de paiement, ils accusent une baisse de 4,7 p. 100 sur l'an dernier.

Cet amenuisement des crédits devient dramatique quand on sait l'augmentation constante du nombre des étudiants chaque année. Croyez-vous pouvoir, monsieur le ministre, y remédier en instituant partout une sélection, contestable en elle-même et qui sert souvent à masquer l'impossibilité dans laquelle se trouvent les universités d'accueillir plus d'élèves?

La création de 1.300 postes d'enseignant dans ce secteur ne suffira pas à combler les retards avoués. C'est ainsi que, pour la rentrée, à Paris VI et Paris VII, certains cours de première année de médecine ne peuvent encore être assurés, faute de professeurs.

Beaucoup plus grave est la diminution des crédits alloués pour les bourses de l'enseignement supérieur: en 1971, 151.346 bourses pour un montant de 469.172.000 francs; en 1972, 137.814 bourses qui s'élèvent en tout à 443.392.308 francs, pour un taux de base qui passe de 3.222 francs à 3.372 francs, soit une augmentation de 4,6 p. 100 seulement. En outre, le resserrement des subventions aux œuvres universitaires aboutit à la fermeture de nombreux restaurants d'étudiants.

Tout cela est tellement vrai que la commission « crédits et moyens » du conseil national de l'enseignement supérieur, composée pourtant d'une majorité pour le moins bienveillante à l'égard du Gouvernement, a voté le texte suivant:

« La commission a constaté que l'augmentation globale de 7 p. 100 des subventions de fonctionnement se réduit à 1 p. 100 si l'on tient compte de la hausse des prix. La progression des effectifs étant réévaluée à 4,4 p. 100, le budget 1972 apparaît donc comme un budget de récession. La commission a observé notamment: premièrement, que l'augmentation était inférieure à 4 p. 100 dans trente-cinq universités pour les services communs et les U. E. R. non dérogatoires; deuxièmement, que l'augmentation était nulle dans vingt-trois écoles nationales supérieures d'ingénieurs sur vingt-huit et dans dix universités parisiennes sur treize. En conséquence, la commission a décidé à l'unanimité, moins deux abstentions, de refuser de se prononcer sur la répartition des crédits de fonctionnement. Elle a précisé que ce vote ne met pas en cause les critères retenus pour 1972. Il porte sur l'enveloppe globale et vise à souligner l'insuffisance manifeste des crédits prévus. Pour les mêmes raisons, la commission a refusé de prendre en considération la répartition des emplois nouveaux, considérant que 1.309 postes ne permettraient: ni d'assurer un encadrement convenable; ni de faire face aux besoins nouveaux, en particulier pour la création

de filières orientées vers d'autres carrières que l'enseignement; ni de développer la recherche; ni de diminuer la proportion excessive des heures complémentaires dans la dotation globale des heures d'enseignement. »

Face aux légitimes revendications des étudiants et des enseignants qui réclament de meilleures conditions de travail, votre seule réponse sera-t-elle, monsieur le ministre, de vous orienter vers un budget en décroissance?

Cette politique à court terme ne saurait permettre à la France de rattraper son retard sur les autres grands pays.

Mou ami Saint-Paul, avec sa compétence habituelle, interviendra tout à l'heure sur l'éducation des handicapés.

Je voudrais maintenant examiner l'aide aux familles telle qu'elle apparaît dans le budget que nous discutons.

Pour le second degré, 36.000 bourses dans le premier cycle, 26.000 dans le second, soit 62.000 bourses nouvelles, sont créées, contre 111.492 en 1971 et 149.157 en 1970.

Le relèvement minime du montant de la bourse, qui passe de 120 à 123 francs, soit 2,5 p. 100 de majoration, sera largement compensé par les économies réalisées en diminuant de moitié le nombre de bourses nouvelles. De nombreuses familles qui se plaignent, avec raison, de la bourse insuffisante accordée à leurs enfants feront cette année encore les frais de l'opération.

Pour les transports scolaires, l'augmentation des crédits suffit à peine à compenser le surcroît de dépenses découlant de l'augmentation du nombre des élèves transportés. La subvention de l'Etat n'atteindra pas encore — et de loin — le taux minimum prévu par la loi.

Les travaux de la commission dite de la gratuité avaient d'ailleurs démontré que, pour maintenir au même niveau l'effort consenti par l'Etat, il fallait une augmentation de crédits de 15 p. 100 pour l'exercice 1972. Le budget n'accordant que 11 p. 100, la situation ne va donc pas s'améliorer et nous demeurerons encore très loin de la gratuité scolaire.

En revanche, alors que l'aide à l'enseignement public diminue malgré un accroissement de 230.000 élèves, l'aide à l'enseignement privé continue à progresser. Son taux de croissance, de 5,4 p. 100 en 1970, s'est élevé à plus de 7 p. 100 en 1971 et atteindra 8 p. 100 en 1972. De 1.601 millions en 1970, elle est passée à 2.464 millions en 1971 et passera à 2.700 millions en 1972, alors que, d'après le VI^e Plan, elle ne devait être, en 1975, que de 2.440 millions.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur la gratuité des livres en sixième, sur la revalorisation de la fonction enseignante à tous les degrés, sur les revendications particulières de certaines catégories de personnel, tels les chefs de travaux des collèges d'enseignement technique ou les inspecteurs départementaux de l'éducation nationale, ou des services d'intendance des établissements scolaires.

Une autre grave question, qui se pose avec une singulière acuité, est celle des auxiliaires qui ont été brutalement laissés sans emploi par une administration qu'ils ont pourtant servie de leurs mieux dans des moments particulièrement difficiles. Ne pourrait-on pas envisager un nouveau plan qui, en deux ou trois ans, permettrait de liquider cet irritant problème?

J'appelle également votre attention, monsieur le ministre sur le nombre très important de titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur qui se trouvent actuellement privés de travail. Ne pourriez-vous pas leur proposer, en cours d'année, d'occuper les postes vacants, ce qui éviterait le doublement des classes ou la diminution des heures d'enseignement? Croyez-moi, cela arrangerait tout le monde: ces jeunes sans travail, d'une part, et les trop nombreux élèves sans professeur, d'autre part.

Je ne trouve rien dans votre budget qui m'autorise à espérer cette mesure, mais pourquoi ne pas la mettre à l'essai à la faveur d'un prochain collectif?

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je voulais vous présenter. Elles seront complétées par les diverses déclarations de plusieurs de mes amis.

En conclusion, malgré ses insuffisances, malgré ses lacunes malgré ses lenteurs, il nous avait semblé, depuis quelques années, que le volume des dépenses de l'éducation nationale augmentait peu à peu et finirait peut-être un jour, même lointain, la priorité absolue qui nous tient tant à cœur.

Mais, monsieur le ministre, vous vous êtes laissé arrêter sur la pente de l'effort par le VI^e Plan dont nous avons eu l'occasion de dire ici toutes les menaces qu'il fait peser sur l'éducation et la culture, donc sur l'avenir de notre pays.

M. le ministre de l'éducation nationale. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Gilbert Faure ?

M. Gilbert Faure. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'éducation nationale. Qu'entendez-vous par « la priorité absolue ? » L'actuel premier secrétaire du parti socialiste avait défini une priorité, si je me souviens bien : le budget de l'éducation nationale devrait atteindre le quart du budget civil de l'Etat. Or, j'ai démontré tout à l'heure qu'il en était précisément ainsi avec celui de 1972.

Je note également, avec peine, que vous aurez sans doute mal écouté, ou mal compris, ma démonstration : lorsqu'on regarde les choses d'un peu plus près, ce que vous semblez n'avoir pas fait, on s'aperçoit que l'augmentation du budget de 1972 par rapport à celui de 1971 est plus forte que l'augmentation de 1971 par rapport à 1970.

Dans ces conditions, lorsque vous nous demandez « d'atteindre la priorité absolue », j'aimerais savoir ce que vous entendez par là. Qu'est-ce que la priorité absolue, si ce n'est faire passer le budget de l'éducation nationale avant les autres, ce que justement nous avons réalisé ? (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Gilbert Faure. Monsieur le ministre, à partir du moment où vous avez corrigé le budget de 1971, l'année prochaine vous serez obligé d'agir de même envers le budget 1972, il n'y a aucun doute. Votre argumentation ne peut donc, à l'évidence, être retenu. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est bien ce que je dis : vous ne m'écoutez pas !

Je suis sûr que lorsque vous m'aurez lu, vous serez de mon avis.

M. Gilbert Faure. Vous me demandez ce que j'entends par priorité absolue et vous faites allusion aux choix du premier secrétaire actuel du parti socialiste. Celui-ci s'est exprimé très clairement à ce sujet, et cette revendication a constitué une des bases de notre programme pour les élections de 1967 qui, vous en conviendrez, n'avaient pas si mal réussi à l'opposition. Il s'agit de la priorité des priorités donnée à l'éducation nationale.

Nous estimions qu'un effort tout particulier devait être fait pour consacrer à la formation des maîtres et à l'éducation des enfants les plus grandes ressources possibles du budget de l'Etat.

Je ne suis pas le seul, monsieur le ministre, à trouver que ce n'est pas le cas avec votre budget puisque, dans le rapport général de la commission de l'éducation du VI^e Plan, à la page 11, au dernier paragraphe, on peut lire ceci : « A long terme, une analyse par poste laisse penser que la croissance du budget de l'éducation nationale se ferait au même rythme que celui du produit national brut... ». Nous sommes au-dessous de ce rythme, vous en conviendrez. Or c'était le premier objectif à atteindre. Nous en sommes loin !

M. René Chazelle. Très bien !

M. Gilbert Faure. Et ce rapport ajoute : « ... après avoir crû plus vite encore pendant un certain nombre d'années ».

Or nous n'allons même pas atteindre le rythme de progression du produit national brut...

M. le ministre de l'éducation nationale. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Gilbert Faure. Ce n'est pas moi qui ai établi ce rapport. Mettriez-vous en doute les affirmations de la commission de l'éducation du VI^e Plan ? Je viens de citer textuellement son rapport. Critiquez-le si vous voulez, je n'y vois pas d'inconvénient, mais je vous en laisse la responsabilité.

M. le ministre de l'éducation nationale. Quel est, selon vous, le taux de croissance du produit national brut ?

M. Gilbert Faure. Il doit se chiffrer entre 13 p. 100 et 14 p. 100, compte tenu du budget civil.

Il est vrai que vous avez reconnu vous-même, à juste titre, tout à l'heure que les pourcentages ne signifiaient pas grand-chose. Vous parlez tantôt de pourcentage du budget civil de l'Etat, tantôt du produit national brut, tantôt de l'ensemble du

budget de l'Etat ou seulement de celui de l'éducation nationale. Il est évident qu'à force de jongler avec ces pourcentages on finit par s'y perdre.

Je n'en prendrai pour preuve que le rapport établi par la commission des affaires culturelles où figurent quelques perles que M. Capelle n'aura certainement pas manqué de relever.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Gilbert Faure.

M. Gilbert Faure. Le ministre m'a posé une question : je suis bien obligé d'y répondre.

Mais je conclus.

Je répète, monsieur le ministre, que vous vous êtes laissé arrêter sur la pente de l'effort par le VI^e Plan dont nous avons eu l'occasion de dire ici toutes les menaces qu'il fait peser sur l'éducation et la culture, donc sur l'avenir de notre pays.

Un éminent commissaire, M. Massé, en présentant le VI^e Plan disait : « Le Plan français est un réducteur d'incertitude ».

En nous présentant votre projet de budget et en le défendant, monsieur le ministre, avez-vous gardé en mémoire cette phrase de M. Massé ? Pensez-vous vraiment que vos propositions soient de nature à réduire l'incertitude de la jeunesse de France et à rendre vivante cette admirable déclaration du préambule de la Constitution de 1946 en vertu de laquelle : la nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Claude Guichard.

M. Claude Guichard. Monsieur le ministre, on se plaint du manque d'enseignants, des locaux vétustes ou insuffisants, des horaires mal adaptés et des classes surchargées. Nous venons de l'entendre dire et c'est quelquefois vrai. Mais, dans le même temps, l'Etat consacre 32,5 milliards de francs soit 17,80 p. 100 de ses ressources à l'éducation nationale, ce qui situe ce budget à la première place de tous les budgets ministériels, ce que certains semblent ignorer.

Est-ce suffisant pour autant ? Le budget de l'éducation nationale peut-il marquer une pause, même à un niveau élevé ? Les pressions antérieures se sont-elles apaisées ? L'accroissement du nombre des élèves a-t-il été totalement absorbé ? Les besoins d'équipement ont-ils été satisfaits ?

L'effort de l'Etat a été, certes, très important et on ne saurait trop le proclamer. Mais ce serait un erreur de le relâcher, car la rentrée de 1971, les résultats du V^e Plan et les aspirations du VI^e Plan, ne devraient pas inciter à trop d'optimisme.

La rentrée scolaire a connu, cette année, un accroissement des effectifs moins important que celui des années passées. Le nombre d'élèves est stable dans l'enseignement élémentaire ; il s'accroît de 5 p. 100 en moyenne dans tous les autres enseignements. Le budget certes a augmenté de 9,5 p. 100, ce qui, en tenant compte de l'évolution de l'incidence du coût de la vie, ramène la progression réelle des moyens à 2,50 p. 100 ou 3 p. 100. Cela est assez modeste et ne permettra pas de modifier l'encadrement actuel, en nette amélioration, il est vrai depuis plusieurs années.

Les objectifs du V^e Plan n'ont pas été atteints, sauf peut-être dans l'enseignement secondaire avec l'implantation régulière des C. E. S. Dans l'enseignement élémentaire et dans l'enseignement supérieur, le taux de réalisation du V^e Plan ne doit pas dépasser 80 p. 100. Quant aux ambitions du VI^e Plan, elles paraissent raisonnables dans la mesure où elles traduisent seulement un effort de maintien. Le projet de budget pour 1972 illustre cette stabilité.

Autant que par cette action globale, qui est certaine et très importante, c'est à travers les diverses orientations spécifiques que peuvent être appréciés les choix en matière d'éducation nationale. Je m'attarderai, monsieur le ministre, sur ceux qui m'inquiètent le plus.

La formation des maîtres pose des problèmes nouveaux. Il avait été prévu un allègement des heures de classe des instituteurs afin qu'ils puissent consacrer trois heures par semaine à l'amélioration de leur formation. Il avait été prévu la mise en place progressive d'équipes académiques, départementales ou de circonscription qui assureraient par des conférences pédagogiques le recyclage des instituteurs. Des crédits spécifiques ont-ils été dégagés à cet effet et seront-ils suffisants ?

L'an dernier, a été annoncé le remplacement des I. P. E. S. par des instituts de formation des professeurs de l'enseignement

secondaire, capables d'accueillir en 1972 les candidats au C. A. P. E. S. et de leur assurer une nouvelle formation pédagogique. Cette décision est-elle en bonne voie ?

L'an dernier, également j'avais évoqué la situation paradoxale des maîtres auxiliaires, qui ne sont pas considérés comme de vrais professeurs et qui sont recrutés en raison de la pénurie de titulaires. Cette pénurie n'est pas due à l'insuffisance de postes budgétaires qui s'accroît chaque année, mais à l'insuffisance de places mises au concours du C. A. P. E. S. Les maîtres auxiliaires sont des enseignants intérimaires. Deux problèmes se posent à leur sujet à la suite du vaste licenciement qui s'est produit cette année, dans certaines académies, même à l'égard de ceux qui exerçaient ces fonctions depuis de nombreuses années. Ne serait-il pas équitable de les prévenir une année à l'avance, année au cours de laquelle ils se prépareraient soit à changer d'emploi soit à suivre une filière qui, s'ils en ont les capacités, pourrait les amener à être titularisés ?

L'orientation ne marque-t-elle pas le pas ? L'an dernier les services de l'O. N. I. S. E. P. ont été mis en place. Les moyens mis à leur disposition ne leur permettent pas de remplir pleinement leur rôle. Si l'O. N. I. S. E. P. peut régler les problèmes d'information — un conseiller d'orientation pour 2.500 élèves — ceux relatifs à l'orientation proprement dite n'ont pas trouvé de solutions.

Pour renforcer efficacement les services d'orientation, il faut créer un corps d'orienteurs, professeurs spécialisés qui assurent la coordination et la synthèse du travail effectué par l'élève, la liaison avec son milieu familial et qui puissent conseiller utilement l'un et l'autre. C'est le rôle que l'on fait jouer au professeur principal qui, cette année, existera jusqu'à la classe de seconde de l'enseignement secondaire. Mais il ne peut être pleinement rempli que si ce professeur est déchargé d'obligations d'enseignement, afin de se consacrer à sa recherche d'orientation.

Un effort particulier est prévu pour la nationalisation des C. E. S. Il y a deux ans, le budget de 1970 ne comportait aucun crédit à ce sujet, alors que plus de 1.000 C. E. S. étaient encore municipaux. Cette situation était grave, car les municipalités ne peuvent pas supporter longtemps les lourdes charges de fonctionnement des services et d'entretien des bâtiments. En 1971, une tentative timide était amorcée avec 40 C. E. S. Au budget de 1972, avec la nationalisation de 20 lycées, 100 C. E. S. et 30 C. E. G. nous assistons, je l'espère, au début d'un choix bien orienté.

Tout le monde est conscient de l'importance de la lecture pour l'éducation permanente. Vous-même, avez déclaré en inaugurant la bibliothèque pilote de Massy : « le livre doit jouer un rôle immense ; il permet le choix, c'est-à-dire la liberté... C'est un maître toujours disponible. » On ne peut pas dire mieux.

Le malheur est que la France, est le pays où l'on lit le moins et où l'on ne dépense pratiquement pas d'argent pour acheter des livres. Le nombre annuel de livres prêtés par habitant est inférieur à l'unité, alors qu'il est de quatre en U. R. S. S., cinq aux U. S. A., et neuf en Angleterre. De même si l'on divise les achats globaux de livres par le nombre de Français en âge de lire, le budget individuel est inférieur à 2 francs par an.

Pourtant il existe des bibliothèques, et bien que le budget qui leur est consacré soit modeste — 0,6 p. 100 du budget de l'éducation nationale — leur nombre s'accroît et leur qualité s'améliore. L'Etat consent des subventions d'équipement de 50 p. 100 qui doivent inciter les collectivités locales à s'engager dans cette voie. Mais le problème reste que se déplacer et faire un effort pour un livre n'est pas encore un réflexe facile pour les Français.

Vous avez déclaré, monsieur le ministre : « une politique nouvelle de lecture publique s'impose si nous voulons que la France fasse mentir sa réputation d'être le pays où l'on ne lit pas ». Je voudrais, si vous le permettez, vous en proposer une.

L'évolution du monde moderne a développé l'habitude de trouver à domicile l'information et le loisir, en particulier par les chaînes de radio et de télévision, au détriment des salles traditionnelles de spectacle. Si l'on veut que les Français lisent davantage, il faut leur livrer la lecture à domicile. Cette solution me paraît tout aussi efficace et pas plus onéreuse que celle qui consiste à quadriller la France d'un réseau de bibliothèques. L'une n'empêche pas l'autre d'ailleurs.

Le budget de 1972 prévoit une dépense totale pour les bibliothèques et la lecture publique de 165 millions de francs. Ce n'est certes pas beaucoup. Mais à supposer que l'on ne puisse pas faire plus, ce qui n'est pas prouvé, si le tiers de cette somme était consacrée à la lecture à domicile, le résultat pourrait être spectaculaire.

Il existe actuellement des collections de livres bon marché où figurent les meilleurs auteurs. Les maisons d'édition, sans intention philanthropique pourtant, ont fait autant pour la lecture publique que toutes les subventions qui ont pu être accordées.

Le coût d'un livre doit être assez minime puisqu'une compagnie pétrolière a pu, cet été, en offrir en prime pour tout achat de soixante litres d'essence. Si l'on estime à 1 franc ou 1,50 franc le prix de revient détaxé d'un livre et à 10 millions de foyers la population française, l'Etat pourrait distribuer gratuitement et directement, chaque année, au moins trois livres par foyer. Les détails pratiques — choix des auteurs, mode d'envoi direct ou après un choix sur une liste, etc. — seraient faciles à régler. L'Etat jouerait alors un rôle d'éducateur dans le sens le plus démocratique du terme et par l'exemple, inciterait sans doute les Français à retrouver le chemin des librairies et des bibliothèques, de la même façon que lorsqu'on est saturé de télévision on revient dans les salles de spectacle.

Enfin, je dirai quelques mots de la recherche scientifique qui ne suit pas la progression qui devrait être la sienne malgré une augmentation sensible de ses crédits par rapport à 1971. J'avais, l'an dernier, déjà signalé que pour porter le nombre des chercheurs à 9.000, selon l'objectif du VI^e Plan, il faudrait créer 600 nouveaux postes par an. Or cette année, le budget se satisfait de la création de 130 postes de chercheur et de 152 postes de technicien.

Sans doute, monsieur le ministre, vous ai-je fait part d'avantage de mes critiques que de mes raisons d'approbation. Mais n'est-il pas normal qu'à l'occasion de la discussion budgétaire ce soient nos soucis qui réapparaissent en premier ? Cela ne doit pas nous faire oublier l'effort considérable qui est globalement consenti par l'Etat en faveur du budget de l'éducation nationale, ni l'intérêt des choix qui vous avez été amené à faire à l'intérieur de l'enveloppe qui vous a été attribuée. Les républicains indépendants vous ont souvent soutenu dans votre action à la tête de ce ministère. Ils continueront bien volontiers à l'occasion de ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Dupuy.

M. Fernand Dupuy. Le budget de l'éducation nationale pour 1972 marque un très net ralentissement de la progression enregistrée depuis quelques années. Alors que l'an dernier cette progression était de 13 p. 100, cette année elle ne dépasse guère 9 p. 100.

Pour justifier ce qu'il faut bien appeler une stagnation, vous nous dites, monsieur le ministre, que votre budget répond pour l'essentiel aux besoins, compte tenu que l'obligation scolaire est réalisée jusqu'à seize ans — mais dans quelles conditions ? — et que l'accroissement du nombre des élèves est aujourd'hui limité.

Le raisonnement serait inattaquable si la situation était aujourd'hui sinon parfaite du moins convenable. Or elle ne l'est pas, et c'est pourquoi les parents d'élèves, les enseignants, les étudiants, tous, s'accordent à considérer que la situation est très préoccupante.

J'ai d'ailleurs relevé dans le rapport écrit de M. Capelle des mots et expressions tels que : « climat d'insatisfaction », « lassitude chez les enseignants », « tension nerveuse », « frustration », « déception chez les étudiants », « malaise qui pèse sur la communauté des enseignants et des enseignants ».

J'entends bien que la résolution de tous les problèmes de l'éducation nationale ne saurait être recherchée exclusivement en termes budgétaires, mais il est bien évident que les conditions matérielles de l'enseignement sont à bien des égards absolument déterminantes.

On a dit et répété que le budget était le miroir d'une politique. C'est vrai aussi pour l'éducation nationale, et je vous accorde volontiers, monsieur le ministre, que vous avez le budget de votre politique. Le malheur, c'est que cette politique ne répond ni aux exigences de notre époque, ni aux inquiétudes des parents et des maîtres pour que chaque enfant puisse recevoir l'instruction et la formation qui feront de lui un véritable citoyen.

Oui, monsieur le ministre, la situation est très préoccupante. Il règne un très profond malaise né de l'inquiétude, et souvent même du désespoir des élèves et des étudiants, des parents d'élèves et des enseignants, comme l'atteste d'ailleurs un récent sondage de l'opinion, qui fait apparaître que 59 p. 100 des parents sont inquiets ou très préoccupés quant à la possibilité pour leurs enfants de trouver du travail.

Inquiétude devant l'ampleur des échecs à l'école primaire, où plus d'un élève sur deux redouble une ou plusieurs fois au cours de la scolarité ; inquiétude devant les classes surchargées ;

inquiétude devant les classes dites « de transition » et qui ne transitent sur rien; inquiétude au niveau des C. E. S. pour les élèves entrant en classes pratiques ou d'enseignement court; inquiétude pour obtenir une place dans un C. E. T.; inquiétude devant les échecs au baccalauréat; inquiétude pour les étudiants qui attendent toujours l'allocation d'études; inquiétude pour les diplômés qui, avec une licence, voire avec la maîtrise, ne trouvent pas d'emploi; inquiétude devant le renforcement de la sélection, pour les études médicales en particulier; inquiétude, enfin, quand on sait que, chaque année, 250.000 jeunes arrivent sur le marché de l'emploi sans aucune formation professionnelle. A tous les échelons, on retrouve les mêmes inquiétudes, et vous êtes, monsieur le ministre — vous, votre politique et votre budget — responsable de ces inquiétudes.

Vous êtes responsables de cette situation, en raison tout d'abord de l'insuffisance du nombre et de la qualification des maîtres. Votre budget prévoit la création de 14.640 postes. Or, et sans entrer dans le détail, il est d'ores et déjà évident que cette dotation ne permettra pas d'améliorer la situation.

Dans les écoles maternelles, elle permettra tout juste d'accueillir 30.000 élèves supplémentaires, mais avec des effectifs de quarante-cinq élèves par classe, ce qui entraîne la négation même de tout progrès, alors que tout le monde s'accorde à considérer que l'école maternelle constitue la base d'éveil capitale pour tous les enfants.

A l'école primaire, la dotation de 1.500 postes d'instituteur remplaçant ne permettra qu'une bien timide amorce du plan de formation continue et de perfectionnement des instituteurs.

Votre budget ne permettra ni le développement nécessaire de la scolarisation au niveau de l'enseignement préscolaire, ni l'allègement des effectifs en prolongeant les dispositions appliquées dans les cours préparatoires, ni le développement de l'enseignement destiné à l'enfance inadaptée.

Dans l'enseignement secondaire, la situation demeure critique, aussi bien dans les C. E. S. que dans les C. E. T. et les lycées classiques et techniques. Et je voudrais souligner à ce propos que la manière dont vous avez « accueilli » la grève des enseignants à la rentrée n'est pas convenable.

On a dit que les professeurs étaient uniquement préoccupés de revendications purement catégorielles, voire de vacances. Non, monsieur le ministre, les professeurs sont préoccupés de la qualité et de l'efficacité de leur enseignement; ils sont préoccupés de l'avenir des enfants qui leur sont confiés et c'est pourquoi ils demandent que les effectifs des classes soient allégés, que les heures supplémentaires qui leur sont imposées soient supprimées, que les obligations de service pour les non-agrégés soient réduites afin qu'ils puissent assumer pleinement leurs responsabilités pédagogiques.

Ce sont eux, en l'occurrence, qui défendent les intérêts des élèves, les intérêts de l'enseignement.

On parle de désordre dans les lycées et les parents sont, là encore, très légitimement inquiets. Mais qui est responsable? Qui est responsable quand on sait qu'un maître d'externat doit surveiller deux cents, deux cent cinquante ou trois cents élèves?

Et qui est responsable quand on sait que les dépressions nerveuses prennent des proportions catastrophiques dans le corps enseignant?

Votre budget, monsieur le ministre, ne permettra pas d'améliorer cette situation; ce sont des milliers et des milliers de postes nouveaux qu'il faudrait créer.

Il ne permettra guère de l'améliorer davantage dans le domaine des constructions scolaires. Chacun sait bien le temps qu'il faut attendre pour obtenir une école maternelle, un groupe primaire dans une ville en expansion, un C. E. S., un C. E. T., ou un lycée, et les trésors d'imagination que doivent déployer les élus locaux pour accueillir, malgré tout, les enfants.

Des trésors d'imagination, mais aussi des trésors tout court! Je tiens à ce propos à appeler votre attention sur la charge écrasante qui pèse sur les collectivités locales en matière de constructions scolaires. Aujourd'hui, compte tenu de l'acquisition des terrains — dans la région parisienne en particulier — et de la T. V. A., le montant de la participation communale atteint 80 p. 100 de la dépense totale. Au train où vont les choses, le temps ne tardera guère où, pour construire un groupe scolaire, c'est la commune qui, par le jeu de la T. V. A., devra subventionner l'Etat.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande de bien vouloir proposer à M. le ministre de l'économie et des finances que les collectivités locales soient exonérées du paiement de la T. V. A. pour les constructions scolaires.

Insuffisant dans ces domaines essentiels de la création de postes et des constructions scolaires, votre budget l'est aussi dans d'autres.

L'enseignement est gratuit. Or, les fournitures et les transports scolaires grèvent lourdement le budget des familles les plus déshéritées. Il faut compter en moyenne de 200 à 300 francs de dépenses par élève à chaque rentrée, sans parler des menus frais pour lesquels les parents sont très souvent sollicités.

Qu'allez-vous faire, monsieur le ministre, pour que les fournitures et les transports scolaires soient enfin gratuits et quelle suite allez-vous donner à la proposition de loi que le groupe communiste vient de déposer dans ce sens?

Sur un autre plan, l'observation et l'orientation des élèves sont indispensables à une véritable éducation. Elles nécessitent le concours du médecin scolaire, de l'assistante sociale, du psychologue scolaire et du conseiller d'orientation. Or, personne ne l'ignore, ces personnels sont en nombre tellement réduit qu'il leur est impossible de remplir leur rôle. On compte, par exemple, un conseiller d'orientation pour 2.505 élèves.

Dans de telles conditions, la santé et l'orientation des enfants sont purement et simplement condamnées.

Dans un autre domaine, on parle beaucoup de sacrifier l'enseignement de l'éducation physique à l'école. Nous aimerions connaître votre opinion à ce sujet.

Enfin, je voudrais souligner une fois encore que l'enfance inadaptée demeure beaucoup trop négligée. L'enseignement est obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans. Il l'est effectivement pour tous, sauf, par un paradoxe inadmissible, pour ceux qui méritent la plus grande sollicitude. Et ils sont des centaines de milliers, qui constituent pour les familles les drames les plus bouleversants qui se puissent imaginer et qui ne pourront, du fait de l'insuffisance de votre budget, être admis dans un établissement spécialisé.

Telles sont, monsieur le ministre, rapidement évoquées les principales raisons pour lesquelles les parents sont inquiets pour l'avenir de leurs enfants.

Votre budget ne permet pas de les rassurer.

Il ne le permet pas car il répond, non pas aux besoins du plus grand nombre, mais aux exigences de votre politique, et par exemple au lobby de l'école privée pour laquelle l'augmentation des crédits est considérable.

Pour rassurer les parents, pour rétablir un climat de confiance, pour répondre aux impératifs économiques, sociaux et culturels de la France et garantir le droit de chacun à l'éducation initiale et permanente, il faut faire une autre politique.

Permettez-moi, avant de terminer, d'esquisser les grandes lignes du programme que propose le parti communiste français en matière d'éducation nationale. Ce programme, vous le trouverez dans un nouveau « petit livre rouge », d'un rouge point trop agressif, pour vous inciter à sa lecture. (Sourires.)

Nous considérons que l'éducation nationale doit associer, dans un ensemble culturel nouveau, les connaissances fondamentales, l'éducation physique et sportive, l'éducation artistique, la formation civique et morale, l'éducation technologique et l'initiation aux processus fondamentaux de l'économie.

La recherche pédagogique et la technologie de l'enseignement seront développées.

Tous les secteurs de l'enseignement initial et la partie de l'éducation permanente qui relève de l'éducation nationale seront réunis dans un service public dépendant d'un ministère unique.

Pour assurer la démocratisation de l'enseignement, nous proposons différentes mesures.

Des conseils de cogestion démocratique fonctionneront à tous les niveaux. Ils associeront, sous des formes adaptées aux différents niveaux et aux divers types d'établissements, les délégués des parents, des étudiants, et des grands élèves, et ceux des personnels de l'éducation aux représentants de l'Etat et de la vie économique. La cogestion suppose la garantie et l'extension des droits des personnels et de leurs syndicats représentatifs, ainsi que la liberté pour les parents de se constituer en associations dotées de droits et de moyens.

La nécessaire discipline des élèves devra reposer sur l'établissement de relations nouvelles dans les établissements scolaires. On ne peut agir pour les élèves qu'en agissant avec eux. Cela implique, en particulier, la reconnaissance du droit syndical aux grands élèves.

La démocratisation de l'enseignement suppose aussi d'importantes mesures financières et sociales, notamment: la gratuité

effective, assurée par l'Etat, de tout l'enseignement; l'aide financière accordée aux familles de condition modeste par l'établissement d'un système nouveau de bourses et par l'attribution d'allocations d'études; la gratuité des transports scolaires et des tarifs dégressifs pour les restaurants scolaires; le développement et la démocratisation des œuvres universitaires; le développement des bibliothèques et autres moyens de documentation au service des élèves et des étudiants.

La prévention et le traitement des maladies et de certains handicaps doivent être assurés pour tous les enfants par des services médicaux dotés de moyens importants.

Sur un autre plan, nous considérons que la pluralité des systèmes scolaires est devenue un anachronisme. La solution neuve et réaliste réside dans l'institution d'un service unique et laïque de l'éducation nationale.

Ces grands principes établis, nous considérons qu'il conviendrait de faire porter l'effort principal sur huit grandes opérations tendant à la fois à moderniser l'enseignement et à combattre la ségrégation sociale, qui est actuellement un trait dominant de l'éducation nationale. Je me contenterai de les énumérer :

Premièrement, ouvrir les écoles maternelles à tous les enfants de deux à six ans;

Deuxièmement, rénover l'école élémentaire;

Troisièmement, lutter contre les retards et les insuccès scolaires;

Quatrièmement, abattre les cloisonnements des collégés d'enseignement secondaire;

Cinquièmement, donner à tous un métier avec le savoir, en considérant que la formation professionnelle doit devenir partie intégrante de l'éducation nationale;

Sixièmement, développer l'enseignement supérieur dans l'intérêt national, en considérant qu'il ne saurait y avoir d'enseignement supérieur qu'associé à la recherche;

Septièmement, éduquer l'enfance handicapée;

Huitièmement, enfin, revaloriser la fonction enseignante sur le plan matériel et sur le plan moral.

En même temps qu'elle mettra en chantier ces huit grandes opérations et en liaison étroite avec elles, l'éducation nationale contribuera pour une part importante à deux vastes entreprises : la formation permanente et le développement du sport.

Telles sont, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, les observations que je voulais formuler au nom du groupe communiste sur le budget de l'éducation nationale.

Ces observations sont tout à la fois critiques et constructives.

J'aimerais savoir, monsieur le ministre, le sort que vous réserverez à la partie critique. Quant à nos propositions pour une éducation nationale démocratique et moderne, je sais bien que le pays ne peut pas attendre de vous que vous les appliquiez mais, parce qu'elles répondent aux exigences de notre époque et à l'avenir de la France, nous en ferons la réalité de demain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1972 (n° 1993). (Rapport n° 2010 de M. Guy Sabatier, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Education nationale et article 55 (*suite*).

Fonctionnement :

(Annexe n° 13. — M. Mario Bénard, rapporteur spécial; avis n° 2011, tome X, de M. Capelle, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Constructions scolaires :

(Annexe n° 14. — M. Weinman, rapporteur spécial; avis n° 2011, tome X, de M. Capelle, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

VINCENT DELBECCHI.